

Gestion de Placements TD Inc.
**Groupe de travail sur
l'information financière relative
aux changements climatiques**

Rapport de 2023



Table des matières

Introduction	1
À propos de ce rapport.....	1
Champ d'application	1
Faits saillants sur les changements climatiques en 2023	2
Gouvernance et surveillance	3
Équipe Recherche et engagement ESG de GPTD.....	3
Comité ESG de GPTD	3
Sous-comité du vote par procuration.....	4
Comité ESG des placements alternatifs	4
Stratégie	5
L'approche de GPTD à l'égard des changements climatiques et de la carbonéutralité d'ici 2050	5
Notre empreinte opérationnelle	5
Risques et occasions liés au climat	5
Notre approche de placement	6
Intégration des placements et accroissement de la transparence	7
Mesurer les émissions et agir en conséquence.....	7
Harmonisation du portefeuille.....	13
Analyse de scénarios	18
Actifs alternatifs	22
Occasions liées aux infrastructures dans le cadre de la transition énergétique	22
Premier hôtel certifié carboneutre au Canada	22
Intégration des risques climatiques aux prêts hypothécaires commerciaux.....	23
Analyse comparative du rendement ESG des actifs réels.....	24
Dialogue avec le secteur – Engagements réglementaires et leadership éclairé.....	25
Initiatives du secteur	25
Étude de cas d'ECC.....	26
Engagement	28
Risque lié aux actifs physiques des services publics	29
Vote par procuration	32
La gérance à l'œuvre	34
Gestion des risques	35
Indicateurs et objectifs	37
Limites.....	39
Empreinte carbone opérationnelle de GPTD.....	41
Que nous réserve l'avenir?	41
Annexe	42

Introduction

Gestion de Placements TD Inc. (GPTD) est un important gestionnaire d'actifs en Amérique du Nord. Au 31 octobre 2023, GPTD gérait environ 359 milliards de dollars d'actifs pour le compte d'investisseurs particuliers et institutionnels. GPTD offre une gamme diversifiée de solutions de placement aux sociétés, aux caisses de retraite, aux fonds de dotation et aux fondations. GPTD gère des actifs pour le compte de près de deux millions de particuliers, offerts par l'entremise de courtiers affiliés ou tiers, et offre une gamme très diversifiée de solutions de placement incluant des fonds communs de placement, des portefeuilles gérés par des professionnels et des fonds constitués en société.

À propos de ce rapport

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport 2023 relatif au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), qui présente nos efforts en vue d'appliquer les recommandations du GIFCC du Conseil de stabilité financière (CSF), organisme international chargé de surveiller le système financier mondial et de formuler des recommandations. Nous avons publié notre Déclaration sur les risques et les occasions de placement liés aux changements climatiques en 2021 et nous adhérons officiellement aux recommandations du GIFCC. Nous utilisons fréquemment les rapports relatifs au GIFCC des sociétés dans lesquelles nous investissons. Le présent rapport décrit notre approche fondée sur les données pour la surveillance, l'évaluation et la gestion des occasions et des risques importants liés au climat dans les actifs gérés par GPTD. Nous reconnaissons que la préparation de communications d'informations conformes aux recommandations du GIFCC est un processus qui évoluera au fil du temps, en même temps que les données, les mesures, les méthodologies et la compréhension des risques climatiques progressent elles aussi. Les renseignements contenus dans ce rapport rendent compte de nos approches et méthodologies et de leur pertinence à un moment précis et ils ne sont fournis qu'à titre indicatif.

Champ d'application

Tous les renseignements contenus dans ce rapport sont propres à GPTD, à moins d'indication contraire. Le présent rapport ne contient pas de renseignements relatifs à Epoch Investment Partners, Inc. (TD Epoch), le conseiller en placement enregistré aux États-Unis et société affiliée à GPTD.

Tous les chiffres contenus dans le présent rapport couvrent la période comprise entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 octobre 2023. La majorité des données qualitatives couvrent également la même période, à l'exception de quelques cas où des renseignements pertinents obtenus après le 31 octobre 2023 ont été inclus.

Dans ce document, les références à l'intégration des facteurs ESG excluent certaines stratégies et catégories d'actif, notamment les stratégies liées aux fonds indiciaires de suivi et certaines stratégies de sous-conseillers indépendants. De plus, l'intégration des facteurs ESG varie selon les fonds et les mandats de GPTD. Même lorsque les facteurs ESG ne font pas à proprement parler partie des objectifs de placement fondamentaux ni des stratégies de placement principales du fonds, le gestionnaire de portefeuille peut en tenir compte s'ils sont financièrement importants ou pertinents pour le processus de placement. Il revient au gestionnaire de portefeuille de décider s'il souhaite intégrer (et, le cas échéant, dans quelle proportion) des facteurs ESG à l'analyse financière effectuée dans le cadre de ses propres processus de placement, et de le faire dans le respect des objectifs de placement fondamentaux de chacun des fonds. Par conséquent, les facteurs ESG pourraient ne jouer qu'un rôle limité dans le processus de prise de décision à l'égard des placements, de sorte qu'ils n'influencent pas toujours beaucoup les décisions d'achat, de conservation ou de vente de titres au sein d'un fonds donné.



Faits saillants sur les changements climatiques en 2023

- GPTD a lancé le Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD, dont les objectifs de placement sont liés aux facteurs ESG¹.
- L'intensité de carbone moyenne pondérée des actions cotées a diminué de 23 % globalement entre 2022 et 2023^{2,3,4}.
- Le poids des sociétés en phase avec l'objectif de 1,5 °C (selon l'indicateur Implied Temperature Rise de MSCI) a fortement augmenté sur un an⁵.
- La Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD – Placement permanent et la Stratégie d'infrastructures Greystone TD de GPTD se situent toujours dans la moyenne mondiale ou au-dessus au classement du Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB). Pour la quatrième année de suite, GPTD a également vu la cote GRESB de la Stratégie de fonds immobiliers mondiaux Greystone TD augmenter⁶.
- GPTD a participé au lancement de l'indice de référence net zéro d'Engagement climatique Canada (ECC). GPTD est un membre fondateur d'ECC.
- GPTD a procédé à une première analyse de l'empreinte carbone de ses placements en obligations souveraines⁷.
- GPTD a publié, à l'interne et à l'externe, des opinions d'experts sur l'élaboration d'une nomenclature de la finance verte et de transition et sur les pratiques gagnantes d'intégration des facteurs ESG pour les investisseurs en titres de créance immobiliers commerciaux.
- GPTD a mené 125 actions de mobilisation sur le climat auprès de 105 sociétés en 2023 et en a profité pour les encourager à prendre des mesures appropriées pour réduire les risques climatiques et profiter des occasions⁸.
- GPTD a soutenu 76 propositions d'actionnaires axées sur le climat lors des assemblées annuelles des actionnaires dans les sociétés dans lesquelles nous investissons.
- GPTD a effectué un exercice préliminaire d'éducation et d'évaluation des risques climatiques avec les équipes de gestion des actifs de la Stratégie d'infrastructures Greystone TD, comprenant notamment la détermination des risques physiques et liés à la transition propre au secteur et la préparation de l'actif à court terme (c.-à-d. les mesures d'atténuation et d'adaptation existantes).

¹ Le portefeuille est en partie composé d'obligations considérées comme vertes, sociales, de développement durable ou liées au développement durable par le conseiller en valeurs. Il s'agit d'obligations dont on estime qu'elles présentent de solides caractéristiques de développement durable ou qui contribuent positivement aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les ODD répondent à tout un éventail de défis mondiaux, dont ceux liés aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement, à la paix et à la justice (<https://sdgs.un.org/fr>).

² Source : MSCI et GPTD.

³ L'intensité en carbone moyenne pondérée tient compte non seulement des émissions des sociétés, mais également de leurs revenus. C'est donc un indicateur qui peut fluctuer en fonction des conditions du marché.

⁴ Vous trouverez dans ce rapport une répartition par région.

⁵ Source : MSCI et GPTD.

⁶ La Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD fait référence au Fonds immobilier de société en commandite Greystone TD, et au Fonds immobilier Greystone TD, inc. La Stratégie de fonds immobiliers mondiaux Greystone TD comprend le Fonds immobilier mondial Greystone TD, s.e.c. et le Fonds immobilier mondial Greystone TD (nourricier Canada), s.e.c. La Stratégie d'infrastructures Greystone TD désigne le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c., le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. Il et le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.

⁷ Les résultats figurent dans le présent rapport.

⁸ Une rencontre avec un émetteur peut comprendre des engagements sur plusieurs sujets. Nous pouvons avoir plusieurs rencontres avec un émetteur au cours d'une année donnée, s'il y a lieu.

Gouvernance et surveillance

Nous reconnaissons l'importance des structures de gouvernance en ce qui a trait à la surveillance des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans le cadre de notre activité de base de gestion des placements. Pour cette raison, en 2021, GPTD a officiellement inclus les changements climatiques à titre de domaine d'action autonome dans notre approche globale d'investissement durable et nos structures de gouvernance. À GPTD, la gouvernance de l'investissement durable commence par notre chef de la direction, qui est responsable d'établir et de faire progresser les priorités stratégiques globales de GPTD. Les enjeux liés au climat qui revêtent une importance stratégique sont présentés au comité d'exploitation de GPTD, qui se compose de dirigeants responsables de l'ensemble de GPTD.

Le chef des placements et le chef, Recherche et engagement ESG de GPTD sont chargés de la stratégie climatique et de la gestion des risques en lien avec les placements dans le cadre plus vaste de leurs responsabilités en matière d'investissement durable. Les composantes de la gouvernance ESG de GPTD sont décrites plus en détail ci-dessous.

Équipe Recherche et engagement ESG de GPTD

Le mandat de l'équipe Recherche et engagement ESG de GPTD consiste, entre autres, à épauler les équipes de placement et à leur faire profiter de ses connaissances. L'équipe dirige les activités de vote par procuration et est responsable des lignes directrices en la matière. Elle est responsable des stratégies de mobilisation en lien avec les facteurs ESG, y compris des échanges avec les sociétés figurant sur notre liste annuelle de sociétés prioritaires. Elle communique le résultat de sa recherche et apporte un leadership éclairé, souvent en collaboration avec des collègues de l'équipe de placement. Elle donne des conseils sur l'élaboration des fonds ESG proposés. Elle met son expertise en matière de facteurs ESG au service de GPTD et tient des séances de partage des connaissances avec d'autres équipes de la société. Elle mène les activités de recherche et d'engagement en matière de placement lié aux changements climatiques.

Comité ESG de GPTD

GPTD a un comité ESG attribué qui supervise nos efforts d'intégration et notre stratégie globale à l'égard de l'investissement durable. Le comité dirige les discussions sur les facteurs et les engagements liés aux enjeux ESG ainsi que sur l'orientation de la politique ESG. Le Comité ESG comprend des membres des équipes Gestion des placements, Distribution externe et Risques de placement. Le Comité ESG se réunit tous les trimestres, et des rencontres ponctuelles sont organisées au besoin. Les sujets qui nécessitent une discussion plus approfondie sont transmis au Comité d'exploitation de GPTD et au Comité du risque de GPTD.

Le Comité ESG veille à ce que l'approche de placements durables soit mise en œuvre conformément aux mandats applicables et qu'elle soit communiquée

clairement à l'échelle de la société. Le travail du Comité ESG est communiqué à la haute direction, y compris le chef de la direction, le chef des placements et les gestionnaires de portefeuille, qui jouent tous un rôle essentiel dans la promotion de la durabilité à l'échelle de la société et au sein des portefeuilles gérés par GPTD.

Le Comité ESG de GPTD poursuit les objectifs suivants :

- établir l'approche, les politiques et les objectifs de GPTD en matière d'investissement durable à l'échelle de l'entreprise, ainsi que ses engagements à l'égard des stratégies correspondantes;
- fournir des conseils et assurer la surveillance de l'approche et des politiques de GPTD en matière d'investissement durable;
- définir les objectifs d'investissement durable, suivre les progrès et surveiller l'efficacité des approches et des engagements énoncés;
- assurer la liaison avec La Banque Toronto-Dominion (la TD) pour s'arrimer, le cas échéant, aux politiques ESG de cette dernière, compte tenu de la responsabilité fiduciaire de GPTD à l'égard de ses clients et de ses obligations et objectifs de placement.

Le Comité ESG a mis en place des sous-comités qui supervisent le fonctionnement des fonctions sous-jacentes, le cas échéant, tels que le Sous-comité du vote par procuration et le Comité ESG des placements alternatifs. Le Comité ESG soutient la création de groupes de travail sur différents aspects de la mise en œuvre, au besoin. Le comité ESG est présidé par le chef, Recherche et engagement ESG, et le chef des placements en est membre d'office.

Sous-comité du vote par procuration

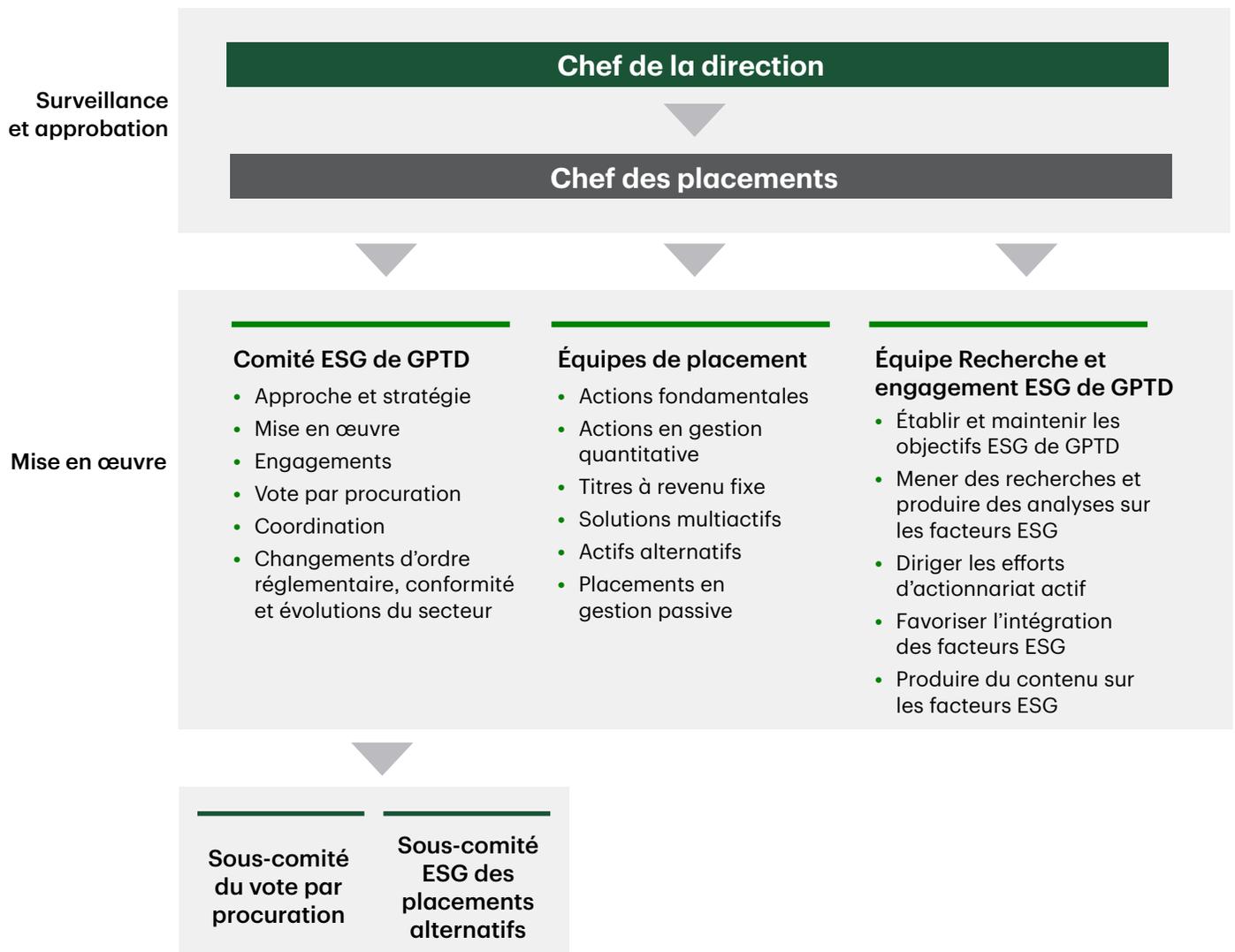
À GPTD, le vote par procuration est supervisé et régi par notre Sous-comité du vote par procuration. Ce sous-comité est chargé d'examiner et d'approuver nos lignes directrices relatives au vote par procuration, de donner des directives de vote personnalisées sur les facteurs ESG, de relever les questions clés ou émergentes soumises au vote par procuration et de délibérer sur toute dérogation aux recommandations de vote de GPTD. Le Sous-comité du vote par procuration est composé de membres des équipes Actions cotées et ESG de GPTD, dont le chef des placements, le chef, Actions et le chef, Recherche et engagement ESG.

Comité ESG des placements alternatifs

Le mandat du Comité ESG des placements alternatifs, qui est un sous-comité du Comité ESG de GPTD, est le suivant :

- fournir des conseils et assurer la surveillance de l'approche, des stratégies, des politiques, des objectifs et des engagements ESG de GPTD en matière de placements alternatifs;
- définir et approuver les priorités ESG des catégories d'actifs alternatifs;
- suivre les progrès et surveiller l'efficacité des objectifs et des engagements établis;
- examiner et approuver les mises à jour qui seront fournies au besoin au Comité ESG de GPTD, dont le Comité ESG des placements alternatifs relève;
- agir à titre d'organe décisionnel pour les initiatives ESG et les approbations budgétaires importantes axées sur les placements alternatifs.

Figure 1 : Structure de gouvernance ESG de GPTD



Stratégie

En notre qualité de gestionnaire d'actifs investissant dans des marchés financiers publics et privés qui couvrent différentes régions, nous reconnaissons que les risques liés au climat sont nombreux et peuvent avoir des répercussions à la fois sur GPTD en tant qu'entité et sur les actifs sous-jacents dans lesquels GPTD investit. La plupart des placements de GPTD sur les marchés publics sont détenus pendant des périodes de un à cinq ans ou plus de cinq ans. Les répercussions des changements climatiques sont généralement prises en compte au cours de ces périodes.

Pour obtenir une description complète des différents types de risques liés au climat auxquels GPTD et les actifs qu'elle gère peuvent être exposés, ainsi que des renseignements sur les mesures prises par GPTD pour atténuer ces risques, veuillez consulter la section Gestion des risques de ce rapport à la page 35.

En général, l'approche de GPTD pour gérer les risques et les occasions liés au climat dans le cadre de notre stratégie d'affaires est fondée sur notre approche à l'égard des changements climatiques et de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050, comme il est indiqué en détail ci-dessous.

L'approche de GPTD à l'égard des changements climatiques et de la carboneutralité d'ici 2050

À GPTD, nous croyons que les gestionnaires d'actifs ont un rôle à jouer dans l'ambition mondiale de respecter l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, afin de limiter le réchauffement de la planète. Par conséquent, nous soutenons les principes et les conclusions de l'Accord de Paris de 2015. Nous

continuons de surveiller de près les conclusions des prochaines réunions de la Conférence des Parties (COP), l'organe décisionnel suprême de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Nous continuons de revoir et d'adapter notre approche de la transition vers la carboneutralité en nous référant aux cadres de la science du climat. Ces cadres comprennent les rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les rapports d'évaluation du climat à l'échelle nationale du U.S. Global Change Research Program (USGCRP).

Notre empreinte opérationnelle

Le Groupe Banque TD (la TD)⁹ mesure les émissions de GES, y compris celles liées aux activités de GPTD, et en fait rapport. En 2010, la TD est devenue la première banque nord-américaine à compenser la totalité des émissions de GES liées à ses activités (émissions de portées 1 et 2 et émissions de portée 3 liées aux voyages d'affaires) au moyen de crédits carbone et de certificats d'énergie renouvelable. Et en 2020, la TD a annoncé son Plan d'action pour le climat, qui établit notamment un objectif de zéro émission nette de GES d'ici 2050 pour ses activités d'exploitation et de financement. En 2021, la TD a annoncé sa première cible provisoire fondée sur des données scientifiques : une réduction absolue des émissions de GES de portées 1 et 2 de 25 % d'ici 2025, par rapport à l'année de référence 2019. Cette cible comprend les émissions de GES liées aux activités d'exploitation de GPTD. Pour en savoir plus sur l'empreinte carbone opérationnelle de la TD, consultez le [Plan d'action sur les changements climatiques de la TD >](#).

Risques et occasions liés au climat

Les risques physiques liés au climat découlent des effets des changements climatiques, y compris les changements de fréquence ou de gravité des événements météorologiques extrêmes (p. ex., feux de forêt et inondations), et les risques physiques chroniques associés aux changements progressifs et à long terme des conditions climatiques et environnementales (p. ex., hausse du niveau de la mer et réchauffement climatique).

Les risques de transition sont liés aux répercussions associées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et sont influencés par l'émergence de nouvelles politiques et réglementations publiques, technologies et attentes des parties prenantes, ainsi que de développements juridiques.

Les efforts déployés pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter offrent également des possibilités pour les organismes (p. ex., par l'efficacité des ressources et les économies de coûts, l'adoption de sources d'énergie à faibles émissions, le développement de nouveaux produits et services, l'accès à de nouveaux marchés et le renforcement de la résilience tout au long de la chaîne d'approvisionnement).

⁹ Gestion de Placements TD Inc. est membre du Groupe Banque TD et une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. Pour en savoir plus sur notre approche des changements climatiques, et pour consulter le rapport relatif au GIFCC de 2023, veuillez consulter la page des publications de la TD sur les facteurs ESG. Tout au long du présent rapport, le terme « TD » désigne le Groupe Banque TD. Par « nous », on entend GPTD.

Notre approche de placement

Pour gérer les risques liés au climat et saisir des occasions dans les portefeuilles applicables, nous mettons l'accent sur la réalisation des principes suivants :

- 1. Surveiller les risques et les occasions liés aux changements climatiques dans les placements :**
Nous continuons de surveiller et d'évaluer les occasions et les risques importants liés au climat lorsque les données le permettent, y compris lors de nos évaluations trimestrielles du rendement des fonds avec le chef des placements. Lorsque l'objectif de placement ou la stratégie du fonds ou du mandat le permet, GPTD investit dans des domaines comme l'énergie solaire et le stockage d'électricité à grande échelle qui contribuent positivement à la transition énergétique. Nous continuerons de rechercher les occasions où le risque et les rendements attendus correspondent au profil de la société, notamment grâce à nos stratégies de placements alternatifs (infrastructures et immobilier). Par exemple, l'énergie renouvelable représente plus de 50 % des placements de la Stratégie d'infrastructures Greystone TD au 31 octobre 2023.
- 2. Accroître la transparence :** Sous réserve de la disponibilité des données, nous continuons de faire le suivi des émissions de GES associées à nos placements à un niveau global et de les divulguer, conformément aux lignes directrices du GIFCC à l'intention des gestionnaires d'actifs.
- 3. Contribuer au dialogue au sein du secteur :** GPTD participe aux engagements stratégiques avec les organismes de réglementation dans le cadre de l'élaboration de nouvelles normes d'entreprise sur la mesure, la gestion et la communication des risques climatiques. Nous publions également régulièrement des articles de leadership éclairé et participons à des conférences sur les questions climatiques. GPTD est membre actif d'organismes du secteur qui cherchent à améliorer le discours et la compréhension entourant l'intégration de facteurs climatiques aux placements et la divulgation de renseignements, comme le Partnership for Carbon Accounting Financial (PCAF)¹⁰ et l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI)¹¹.
- 4. Mettre l'accent sur les changements climatiques au moyen de notre programme d'engagement :**
Nous encourageons les sociétés de nos portefeuilles à établir des cibles de réduction des émissions de GES fondées sur la science et assorties d'échéances, et à s'aligner sur l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt. Dans le cas des sociétés dans lesquelles nous investissons présentant un risque financier important lié au changement climatique, nous pouvons les ajouter à notre liste annuelle de sociétés prioritaires pour le climat et établir avec elles des objectifs précis pour le résultat de l'entente. Dans la mesure du possible, nous menons ces engagements directement. Nous participons également à des initiatives du secteur, comme Climate Action 100+¹² et ECC¹³.
- 5. Utiliser le vote par procuration favorable au climat :**
En l'absence des informations requises, GPTD soutiendra habituellement les propositions visant à obtenir des informations de base et plus étoffées sur la façon dont les sociétés dans lesquelles nous investissons repèrent, mesurent et gèrent les risques climatiques, ainsi que celles les exhortant à réduire leurs émissions de GES et à se fixer des cibles fondées sur les données scientifiques. Nous évaluons au cas par cas des votes consultatifs sur le climat (que l'on appelle souvent propositions relatives au climat), que la proposition émane de la direction ou découle d'une demande des actionnaires.
- 6. Soutenir les objectifs climatiques de nos clients :**
Lorsque nos clients institutionnels établissent leurs propres objectifs et cibles climatiques, nous travaillons avec eux et cherchons à offrir des solutions qui soutiennent ces objectifs.

¹⁰ Le PCAF est un regroupement mondial d'institutions financières qui travaillent ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une méthode unifiée d'évaluation et de déclaration des émissions de GES associées à leurs prêts et placements.

¹¹ Le Programme des Nations Unies pour l'environnement – Initiatives financières (PNUE-IF) est un partenariat entre le PNUE et le secteur financier mondial. Son but est de mobiliser le secteur privé de la finance en vue d'assurer un développement durable.

¹² Climate Action 100+ est une initiative d'investisseurs visant à s'assurer que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre du monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre les changements climatiques.

¹³ Engagement climatique Canada est une initiative financière qui favorise le dialogue entre la finance et l'industrie pour promouvoir une transition juste vers une économie à zéro émission nette.

Intégration des placements et accroissement de la transparence

GPTD observe que nombre de facteurs financiers et non financiers peuvent entrer en ligne de compte dans les décisions de placement. Même lorsque les facteurs ESG ne font pas explicitement partie des objectifs de placement ni des stratégies de placement principales, elle peut en intégrer certains s'ils sont financièrement importants ou pertinents pour le processus de prise de décision à l'égard des placements. Il revient au gestionnaire de portefeuille de décider s'il souhaite intégrer (et, le cas échéant, dans quelle proportion) des facteurs ESG à l'analyse financière effectuée dans le cadre de ses propres processus de placement, et de le faire dans le respect des objectifs de placement fondamentaux de chacun des fonds. Par conséquent, les facteurs ESG pourraient ne jouer qu'un rôle limité dans le

processus de prise de décision à l'égard des placements, de sorte qu'ils n'influencent pas toujours beaucoup les décisions d'achat, de conservation ou de vente de titres au sein d'un fonds donné. Certaines stratégies et catégories d'actif, comme les fonds indiciaires et certaines stratégies de sous-conseillers indépendants, ne tiennent pas compte des facteurs ESG.

Des renseignements supplémentaires sur notre approche de l'intégration des facteurs ESG se trouvent dans notre approche de placements durables et dans notre [rapport annuel sur l'investissement durable](#) >.

Mesurer les émissions et agir en conséquence

Pour comprendre l'empreinte carbone de nos actions cotées et de nos titres à revenu fixe de sociétés, nous utilisons des mesures ponctuelles des émissions financées, y compris l'intensité en carbone moyenne pondérée (ICMP) et les émissions par million de dollars investis. Les émissions financées sont les émissions de GES associées aux investissements de GPTD, plutôt que les émissions découlant directement des activités de GPTD. Nous présentons ci-dessous le rendement de fin d'année de nos placements selon ces deux paramètres.

Pour les actifs visés par ce rapport, le rendement des portefeuilles de GPTD correspond généralement à celui de leur indice de référence correspondant¹⁴. Dans l'ensemble, les actions canadiennes détenues par GPTD, bien qu'elles soient étroitement alignées sur l'indice de référence, affichent une intensité de carbone supérieure à celle des autres portefeuilles évalués.

Nous croyons que cela renforce l'accent que nous mettons sur les sociétés canadiennes à fortes émissions

dans le cadre de notre programme d'engagement et augmente l'impact positif potentiel du maintien de notre engagement auprès de ces sociétés. Notre liste de sociétés prioritaires pour le climat, un élément clé de notre stratégie d'engagement, est composée principalement de sociétés canadiennes et est détaillée dans la section Engagement du rapport à la page 28.

Les obligations de sociétés américaines et les obligations internationales constituent la plus petite partie de notre exposition globale évaluée dans ce rapport; elles représentent respectivement 2 % et 1 % de nos actifs gérés totaux. Les deux portefeuilles obtiennent des résultats largement supérieurs pour chacun des indicateurs d'intensité. L'écart avec l'indice de référence tient au fait que les portefeuilles comportent une exposition plus importante aux secteurs à fortes émissions, comme le pétrole et le gaz et les services publics.

Développement durable

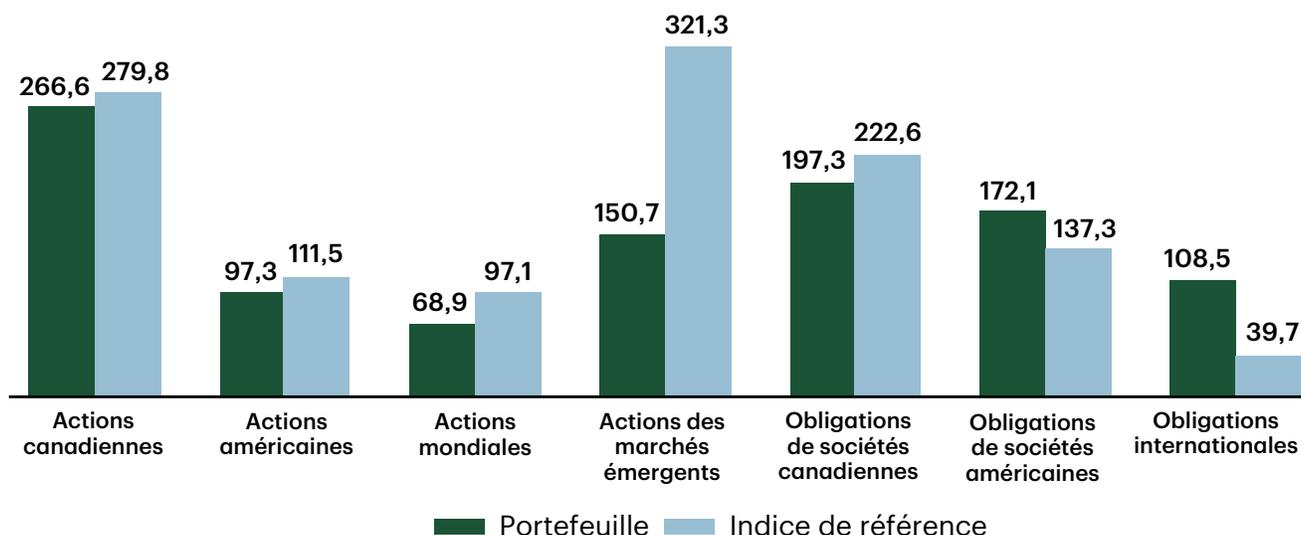
¹⁴ Indices de référence : actions canadiennes = indice composé S&P TSX; actions américaines = indice S&P 500; actions mondiales = indice MSCI EAEO; actions des marchés émergents = indice MSCI Marchés émergents; obligations de sociétés internationales = indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate; obligations de sociétés américaines = indice Bloomberg U.S. Corporate Bond; obligations de sociétés canadiennes = indice des obligations de sociétés FTSE Canada.

Figure 2 : Indicateurs servant à évaluer les placements en actions et en obligations de sociétés de GPTD

Catégorie d'actif	Indicateur	Catégorie	Unité	Définition
Actions et titres à revenu fixe de sociétés	ICMP	Émissions de GES	Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (t éq. CO ₂)/ M\$ de revenus	<p>Mesure l'exposition d'un portefeuille à des sociétés à forte intensité en carbone. Il s'agit du produit total des intensités en carbone des sociétés en portefeuille (normalisées par rapport aux ventes) et des pondérations du portefeuille.</p> $\sum \left\{ \frac{\text{Valeur actuelle du placement}}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{Émissions de GES de portées 1 et 2 de l'émetteur}}{\text{Revenus de l'émetteur (M\$)}} \right\}$
Actions et titres à revenu fixe de sociétés	Émissions par million de dollars investis	Émissions de GES	Tonnes d'éq. CO ₂ / M\$ investi	<p>Mesure l'efficacité GES d'un portefeuille : il s'agit du total des émissions de GES du portefeuille, rapporté à la valeur du portefeuille (par million de dollars).</p> $\sum \left\{ \frac{\text{Valeur actuelle du placement}}{\text{Valeur de l'entreprise, liquidités incluses}} \times \frac{\text{Émissions de GES de portées 1 et 2 de l'émetteur}}{\text{Valeur actuelle du placement (en M\$)}} \right\}$

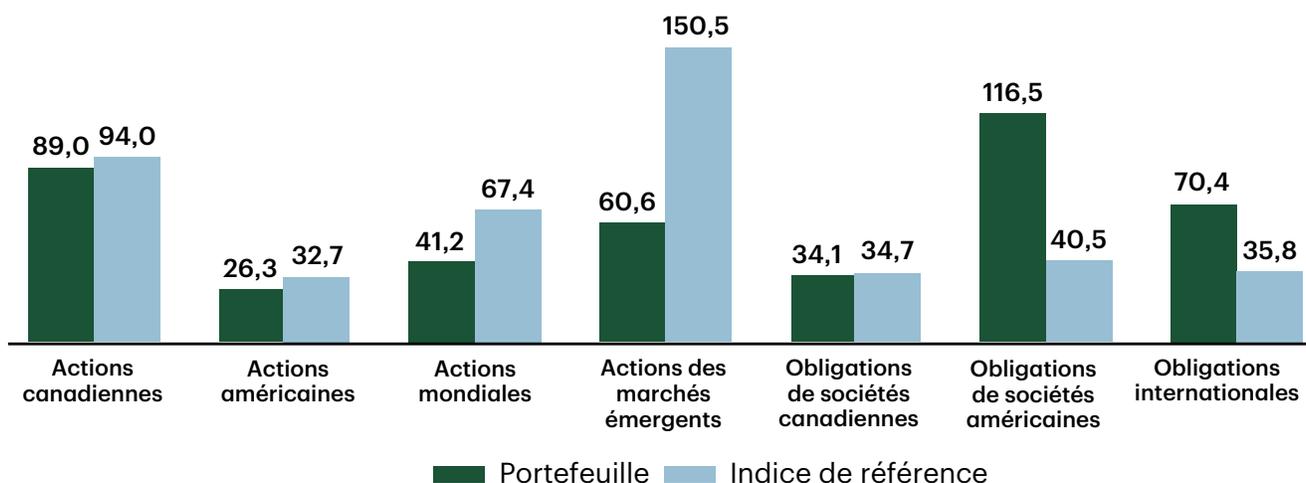


Figure 3 : ICMP de GPTD par régions et catégories d'actif à la fin de 2023 (t éq. CO₂/M\$ de revenus)



Source : GPTD et MSCI, au 31 octobre 2023.

Figure 4 : Émissions de GPTD en 2023 par million investi dans l'ensemble des régions et des catégories d'actif, à la fin de l'année 2023 (t éq. CO₂/M\$ investi)



Source : GPTD et MSCI, au 31 octobre 2023.

Figure 5 : Variation sur 12 mois de l'ICMP et des émissions/M\$ investi de GPTD par région et par catégorie d'actif

	Actions canadiennes			Actions américaines			Actions mondiales		
	2023	2022	Variation (%)	2023	2022	Variation (%)	2023	2022	Variation (%)
ICMP	266,6	331,4	-19,6 %	97,3	135,4	-28,2 %	68,9	87,6	-21,4 %
Émissions /M\$ investi	89,0	92,2	-3,5 %	26,3	31,5	-16,6 %	41,2	41,4	-0,6 %

	Actions des marchés émergents			Obligations de sociétés canadiennes			Obligations de sociétés américaines		
	2023	2022	Variation (%)	2023	2022	Variation (%)	2023	2022	Variation (%)
ICMP	150,8	199,6	-24,4 %	197,3	174,3	13,2 %	172,1	236,8	-27,3 %
Émissions /M\$ investi	60,6	64,0	-5,4 %	34,1	21,5	58,6 %	116,5	94,4	23,4 %

Source : GPTD et MSCI, au 31 octobre 2023.

Cinq des six portefeuilles qui figuraient dans le rapport relatif au GIFCC de l'an dernier ont vu leur situation s'améliorer sur 12 mois. Malgré une intensité en carbone supérieure à celle des autres portefeuilles évalués, nos placements en actions canadiennes ont vu leur ICMP reculer de près de 20 %. Nos placements en obligations canadiennes sont les seuls à avoir enregistré une hausse à la fois de leur ICMP et de leurs émissions

par million de dollars investi cette année. La part des secteurs à forte intensité dans nos placements en obligations canadiennes a augmenté de 4 % par rapport à 2022. L'exposition aux grandes banques, qui sont des placements à très faible intensité, a par ailleurs reculé de 10 % sur 12 mois, ce qui a contribué à l'augmentation de l'intensité de nos placements en obligations canadiennes.

Obligations d'État

En 2023, nous intégrons pour la première fois les obligations d'État à nos indicateurs d'émissions, conformément à la méthode de calcul publiée par le PCAF pour les émissions financées. Les obligations d'État constituent 9 % de l'actif géré de GPTD. Les placements en obligations d'État de GPTD sont en majorité (87 %) composés de titres du gouvernement du Canada. Les obligations du Trésor américain

représentent pour leur part 11 %. Les 2 % restants sont éparpillés entre 16 autres pays d'Europe, d'Amérique du Sud, d'Asie, d'Afrique et d'Australie.

Les émissions des obligations d'État sont calculées selon les définitions et la méthodologie du PCAF. Le tableau ci-dessous présente les définitions des différentes portées d'émissions du PCAF pour les obligations d'État.

Figure 6 : Différentes portées d'émissions des obligations d'État selon les définitions du PCAF

Portée 1	Portée 2	Portée 3
Émissions de GES produites dans le pays, en comptant celles provenant des biens et services exportés.	Émissions de GES découlant de l'utilisation sur le territoire du pays d'électricité, de chauffage, de vapeur et de climatisation alimentés par réseau et importés de l'étranger.	Émissions attribuables aux importations hors énergie découlant d'activités menées sur le territoire du pays.

Pour aider à comparer les émissions de GES des émetteurs souverains, le PCAF a élaboré les indicateurs d'intensité suivants¹⁵ :

Figure 7 : Indicateurs d'intensité du PCAF pour les émetteurs souverains

Indicateur	Définition
Intensité des émissions liées à la production	$\frac{\text{Émissions liées à la production}}{\text{PIB ajusté à la PPA}} = \frac{\text{Émissions de portée 1}}{\text{PIB ajusté à la PPA}}$
Intensité des émissions liées à la consommation	$\frac{\text{Émissions liées à la consommation}}{\text{Habitant}} = \frac{\text{Émissions de portées 1 + 2 + 3} - \text{émissions exportées}}{\text{Habitant}}$

Les émissions liées à la production sont les émissions produites sur le territoire; elles comprennent les émissions découlant de la consommation intérieure et de la production de biens et de services exportés. Cette définition correspond aux émissions de portée 1 du tableau ci-dessus. L'indicateur d'intensité des émissions liées à la production d'un pays correspond aux émissions liées à sa production, dont les effets de change ont été supprimés pour tenir compte de la taille réelle de son économie; pour ce faire, on utilise le PIB ajusté en fonction de la parité du pouvoir d'achat (PIB ajusté à la PPA) plutôt que le PIB nominal.

Les émissions liées à la consommation correspondent aux émissions du pays plus les émissions provenant de la production de biens et de services importés, moins les émissions générées par la production de biens et de services exportés. Cet indicateur tient compte des

émissions liées à la demande et des effets de change, ce qui permet de leur accorder la part de responsabilité qui leur revient.

Les émissions liées à la production sont l'indicateur le plus couramment utilisé pour rendre compte des émissions de GES des pays, mais le PCAF recommande aux institutions financières de faire un suivi plus global des émissions de GES des pays et de comptabiliser également les émissions liées à la consommation selon la formule ci-haut.

L'indicateur des émissions par million de dollars investi que nous utilisons est calculé selon la formule préconisée par le PCAF pour les émissions attribuées aux obligations d'État :

$$\text{Émissions attribuées} = \frac{\text{Exposition aux obligations d'État}}{\text{PIB ajusté à la PPA}} \times \text{Émissions de portée 1 du pays}$$

¹⁵ Source : PCAF, [Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry](#) >, décembre 2022.

Pour évaluer l'intensité des émissions de GES de ses placements en obligations d'État, GPTD utilise les indicateurs suivants.

Figure 8 : Indicateurs servant à évaluer les placements en obligations d'État de GPTD

Catégorie d'actif	Indicateur	Catégorie	Unité	Définition
Obligations d'État	Émissions par million de dollars investi	Émissions de GES	Tonnes d'éq. CO ₂ /M\$ investi	Mesure l'efficacité GES d'un portefeuille : il s'agit du total des émissions de GES du portefeuille, rapporté à la valeur du portefeuille (par million de dollars). $\sum \left\{ \frac{\text{Valeur actuelle du placement}}{\text{PIB ajusté à la PPA}} \times \frac{\text{Émissions de GES de portée 1 du pays}}{\text{Valeur actuelle du placement (en M\$)}} \right\}$
Obligations d'État	Intensité moyenne pondérée des émissions liées à la production	Émissions de GES	T éq. CO ₂ /M\$ PIB aj. PPA	Mesure l'exposition d'un portefeuille à des émetteurs souverains à fortes émissions de GES. Correspond à la somme des émissions de GES liées à la production des émetteurs souverains en portefeuille (normalisées par ajustement du PIB en fonction de la PPA) et des pondérations au sein du portefeuille. $\sum \left\{ \frac{\text{Valeur actuelle du placement}}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{Émissions de GES liées à la production}}{\text{PIB ajusté à la PPA (M\$)}} \right\}$
Obligations d'État	Intensité moyenne pondérée des émissions liées à la consommation	Émissions de GES	T éq. CO ₂ /habitant	Mesure l'exposition d'un portefeuille à des émetteurs souverains à fortes émissions de GES. Correspond à la somme des émissions de GES liées à la consommation des émetteurs souverains en portefeuille (normalisées par habitant) et des pondérations au sein du portefeuille. $\sum \left\{ \frac{\text{Valeur actuelle du placement}}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{Émissions de GES liées à la consommation}}{\text{Habitant}} \right\}$

Figure 9 : Indicateurs d'émissions de GES des obligations d'État¹⁶

Indicateur	Valeur en 2023
Émissions souveraines par million investi	304,3 t éq. CO ₂ /M\$ investi
Intensité moyenne pondérée des émissions liées à la consommation	17,0 t éq. CO ₂ /habitant
Intensité moyenne pondérée des émissions liées à la production – hors utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) ¹⁷	296,5 t éq. CO ₂ /M\$ PIB aj. PPA
Intensité moyenne pondérée des émissions liées à la production – secteur UTCATF inclus	288,2 t éq. CO ₂ /M\$ PIB aj. PPA

Source : GPTD et MSCI, au 31 octobre 2023.

Nos placements en obligations d'État provenant en grande majorité des deux mêmes émetteurs, nous n'incluons pas de comparaison avec un indice de référence, laquelle n'apporterait à notre avis rien à l'analyse. Nous ne manquerons toutefois pas de suivre l'évolution sur 12 mois des chiffres sur les émissions financées d'obligations d'État présentés ci-dessus.

¹⁶ Ces indicateurs représentent toutes les obligations d'État détenues dans les fonds de GPTD.

¹⁷ Selon le PCAF, les fournisseurs de données sur les émissions et les experts en climatologie ne s'entendent pas toujours sur la manière de comptabiliser les émissions du secteur UTCATF, dont les données sont par nature très incertaines. Les émissions du secteur UTCATF peut par ailleurs fausser les tendances globales des principaux secteurs contribuant au réchauffement de la planète (énergie et processus industriels). Dans la mesure où tous les pays n'intègrent pas les émissions du secteur UTCATF de la même manière à leurs cibles d'atténuation et où les investisseurs ne s'entendent pas forcément sur l'effet compensatoire des émissions liées à l'utilisation des terres et à la foresterie, le PCAF recommande aux institutions financières de présenter les émissions de portée 1 avec et sans celles du secteur UTCATF.

Harmonisation du portefeuille

Nous reconnaissons que ces calculs d'émissions financées ponctuels ne brossent pas un portrait complet de l'approche d'un portefeuille ou d'une société individuelle à l'égard des changements climatiques. Les outils d'alignement du portefeuille peuvent aider à évaluer la manière dont les plans climatiques futurs d'une entreprise s'inscrivent dans les objectifs climatiques mondiaux. Les outils d'alignement des portefeuilles détaillés ci-dessous contribuent à orienter notre stratégie au niveau de la société, en particulier la façon d'établir l'ordre de priorité des engagements avec les sociétés dans lesquelles nous investissons et nos positions sur les principales propositions des actionnaires.

Lorsque les données sont disponibles, l'évaluation des sociétés dont les objectifs climatiques ont été approuvés par la Science Based Targets Initiative (SBTi) ou qui se sont engagées à faire vérifier leurs cibles par la SBTi est une façon de mesurer l'alignement global de nos portefeuilles sur un scénario de réchauffement de 1,5°C ou de 2°C. La SBTi est un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF).

À la fin de 2023, plus de 6 700 sociétés couvrant plus du tiers de la capitalisation boursière de l'économie mondiale fixaient des cibles ou s'engageaient à le faire au moyen de la SBTi¹⁸.

Il est important de noter que la SBTi n'est qu'un moyen parmi d'autres de mesurer l'alignement global du portefeuille. Ce n'est pas le seul indicateur permettant de déterminer si une société dans laquelle nous investissons est alignée sur un scénario de réchauffement de 1,5 °C ou de 2 °C ou si une entreprise a mis en place un plan climatique solide. De plus, les cadres cibles de la SBTi n'ont pas encore été élaborés pour tous les secteurs, ce qui limite leur applicabilité à l'ensemble des placements de GPTD.

Nous intégrons notre alignement global de la SBTi dans les portefeuilles évalués dans le cadre des informations relatives au GIFCC pour 2023, et nous continuerons à suivre les développements liés à la SBTi.

Dans l'ensemble des portefeuilles couverts par le présent rapport, la part des actifs présentant des cibles approuvées par la SBTi a augmenté. Nous y voyons une tendance encourageante, qui démontre que les sociétés dans lesquelles nous investissons sont toujours plus nombreuses à opter pour des cibles fondées sur la science et vérifiées.

Dans l'ensemble, les actifs en actions américaines et mondiales représentent la majorité des actifs engagés à l'égard de la SBTi ou qui sont alignés sur celle-ci. En tant qu'investisseurs, cela nous donne une certaine confiance dans le fait que ces sociétés ont élaboré (ou sont en train d'élaborer) des plans de transition qui sont alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris. Les portefeuilles canadiens et les portefeuilles des marchés émergents ont une exposition nettement plus faible aux entreprises engagées envers la SBTi ou qui sont alignées sur celle-ci. En général, les sociétés américaines et européennes ont été plus rapides à adopter la vérification par la SBTi que les autres territoires. Nous avons encouragé les entreprises dans lesquelles nous investissons à faire vérifier leurs objectifs par la SBTi dans le cadre d'engagements, lorsque cela s'avérait approprié.

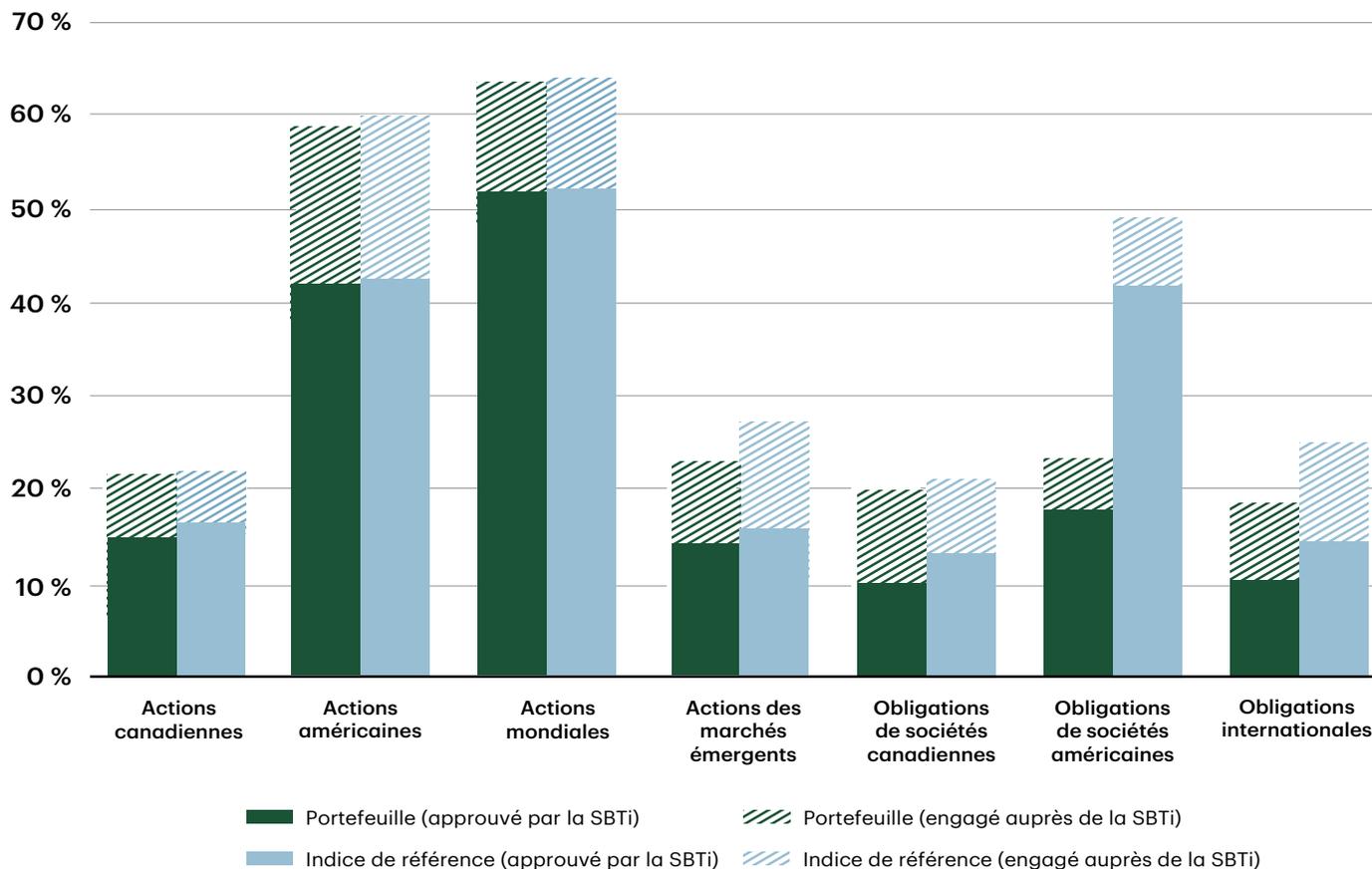
SBTi

- Définit et promeut les pratiques gagnantes en matière de réduction des émissions et de cibles de carboneutralité conformes à la science du climat
- Offre une assistance technique et des ressources spécialisées aux sociétés qui fixent des cibles fondées sur les données scientifiques les plus récentes en matière de climat
- Réunit une équipe d'experts pour fournir aux sociétés une évaluation et une validation indépendantes des cibles

¹⁸ Les engagements démontrent l'intention d'une entreprise d'établir des cibles et de les soumettre à la validation de la SBTi dans un délai de 24 mois. Ces entreprises n'ont pas encore d'objectifs fondés sur les données scientifiques. À compter du 2 mars 2023, les entreprises qui n'ont pas soumis leurs objectifs dans les 24 mois suivant leur engagement seront considérées comme ayant retiré leur engagement.

¹⁹ Pour en savoir plus sur la SBTi, rendez-vous à l'adresse <https://sciencebasedtargets.org/about-us>.

Figure 10 : Pourcentage des actifs du portefeuille alignés sur la SBTi ou engagés à l'égard de celle-ci par rapport à l'indice de référence à la fin de l'année 2023



Source : GPTD et MSCI, au 31 octobre 2023.



L'indicateur Implied Temperature Rise (ITR) de MSCI ESG Research permet lui aussi d'évaluer l'alignement global d'un titre ou d'un portefeuille en particulier. L'ITR est une mesure prospective intuitive, exprimée en degrés Celsius, conçue pour montrer l'alignement des sociétés, des portefeuilles et des fonds sur les objectifs de température mondiaux²⁰.

Figure 11 : Catégories et description d'ITR

Catégories d'ITR	Niveau de l'ITR	Fourchette	Description
Mauvais alignement	Très mauvais alignement	> 3,2	Cette société ou ce portefeuille est mal aligné sur les objectifs, même selon les normes habituelles. Sa contribution aux changements climatiques catastrophiques est supérieure à celle de la plupart des sociétés ou portefeuilles.
	Mauvais alignement	> 2 à 3,2	Cette société ou ce portefeuille ne respecte pas les objectifs de l'Accord de Paris de 2015. Ses efforts de décarbonisation pour éviter des changements climatiques catastrophiques ne sont pas assez rapides. Le seuil est déterminé par le scénario « Politique actuelle » du modèle régional de placements et de développement du Network for Greening the Financial System (NGFS REMIND) qui donne une estimation à 3,24 °C à l'horizon 2100 (arrondi à 3,2 °C).
Alignement adéquat	Aligné sur 2 °C	> 1,5 à 2	Cette société ou ce portefeuille répond à l'objectif minimal de l'Accord de Paris de 2015 de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels, et est engagée dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
	Aligné sur 1,5 °C	< 1,5	Cette société ou ce portefeuille respecte l'objectif maximal de l'Accord de Paris de 2015 de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. C'est un leader de la transition, qui contribue grandement à atténuer les changements climatiques catastrophiques.

Le concept de budget carbone, c'est-à-dire la quantité maximale d'émissions mondiales de carbone pour limiter le réchauffement planétaire à 2 °C d'ici 2100, et, par analogie, la quantité de carbone qu'une société peut émettre pour assurer sa juste part de décarbonisation mondiale, est essentiel pour comprendre l'ITR. On peut dire d'une entreprise dont les émissions projetées sont inférieures au budget qu'elle a atteint sa cible, tandis que celles dont les émissions projetées dépassent le budget peuvent être considérées comme l'ayant manquée.

Le calcul de l'ITR au niveau des entreprises comporte quatre étapes clés :

1. Transposer un budget carbone de 2 °C au niveau des entreprises.
2. Projeter les émissions futures des entreprises en tenant compte de leurs cibles (émissions des champs d'application 1, 2 et 3).
3. Calculer dans quelle mesure les entreprises sont en deçà ou au-delà de leurs budgets carbone.
4. Convertir le résultat relatif en un degré de hausse de la température.

²⁰ Description de l'ITR fournie par MSCI. Voir la page <https://www.msci.com/our-solutions/climate-investing/implied-temperature-rise> pour en savoir plus.

Vous trouverez ci-dessous le taux d'alignement moyen pondéré des portefeuilles d'obligations de sociétés figurant dans le présent rapport. Actuellement, GPTD interprète surtout l'orientation des données de l'ITR étant donné que nos portefeuilles changent au fil du temps et que les plans en matière de changements climatiques des sociétés émettrices évoluent; nous nous attendons à ce qu'ils continuent d'être mis à jour tout au long de notre période de détention. Les chiffres nous aident à orienter nos conversations avec les sociétés dans lesquelles nous investissons et à comprendre où se situe leur plan par rapport à ceux de leurs homologues. Ils nous permettent également de comprendre quels sont les éventuels risques climatiques dans l'ensemble des

placements de GPTD et comment nous pourrions tirer parti de notre position d'actionnaire pour encourager les sociétés à renforcer leurs plans de transition.

Nous constatons toutefois avec plaisir que dans presque tous nos portefeuilles, la part des sociétés alignées sur l'objectif de 1,5 °C a considérablement augmenté sur 12 mois. De manière générale, l'amélioration des indicateurs prospectifs nous permet de constater que, si les mesures de décarbonisation n'ont pas forcément été à la hauteur des attentes en 2023, l'alignement des engagements et des cibles des sociétés sur l'objectif de 1,5 °C progresse.

Figure 12 : Variation sur 12 mois de la part de sociétés des portefeuilles de GPTD alignées sur l'objectif de 1,5 °C par région et par catégorie d'actif

Actions canadiennes	10 %
Actions américaines	16 %
Actions mondiales	20 %
Actions des marchés émergents	16 %
Obligations de sociétés canadiennes	10 %
Obligations de sociétés américaines	-1 %
Obligations de sociétés internationales ²¹	S. O.

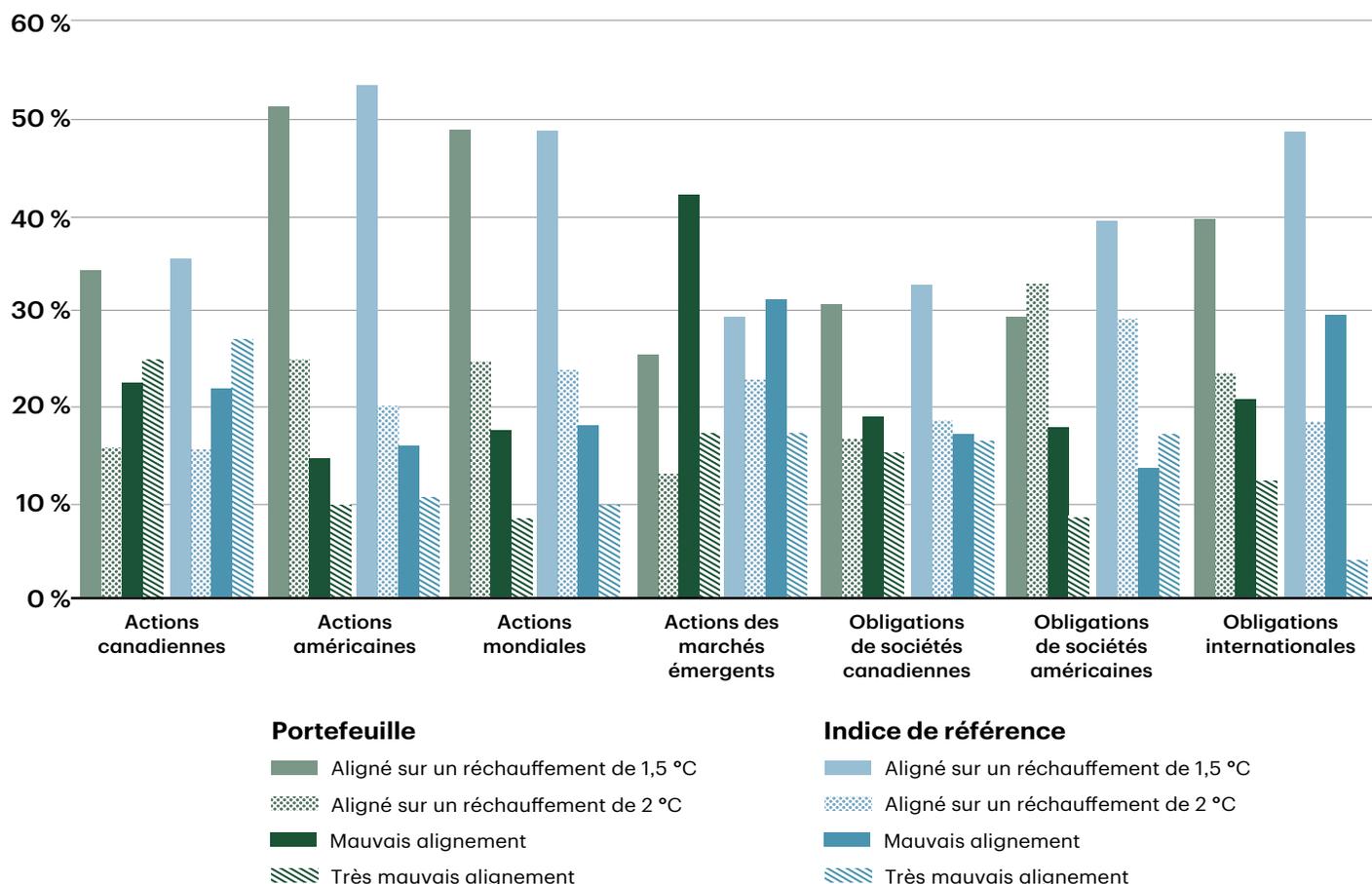
Source : GPTD et MSCI, au 31 octobre 2023.

Nous observons également que la part des sociétés très mal alignées a baissé dans tous les portefeuilles, sauf dans celui des obligations internationales. L'amélioration des indicateurs prospectifs montre que la tendance est positive. L'écart entre les indicateurs prospectifs et l'augmentation des émissions de certains portefeuilles reflète ce que nous avons pu observer lors de nos échanges avec la direction des sociétés : celles-ci

élaborent des plans, se fixent des cibles (habituellement pour 2030 ou plus tard) et visent la carboneutralité pour 2050. Nous avons l'intention de continuer à les mobiliser et à leur demander des comptes pour veiller à ce qu'elles atteignent les buts qu'elles se sont fixés et à ce qu'elles soient à la hauteur des normes du secteur et des attentes des investisseurs en matière de lutte contre les changements climatiques.

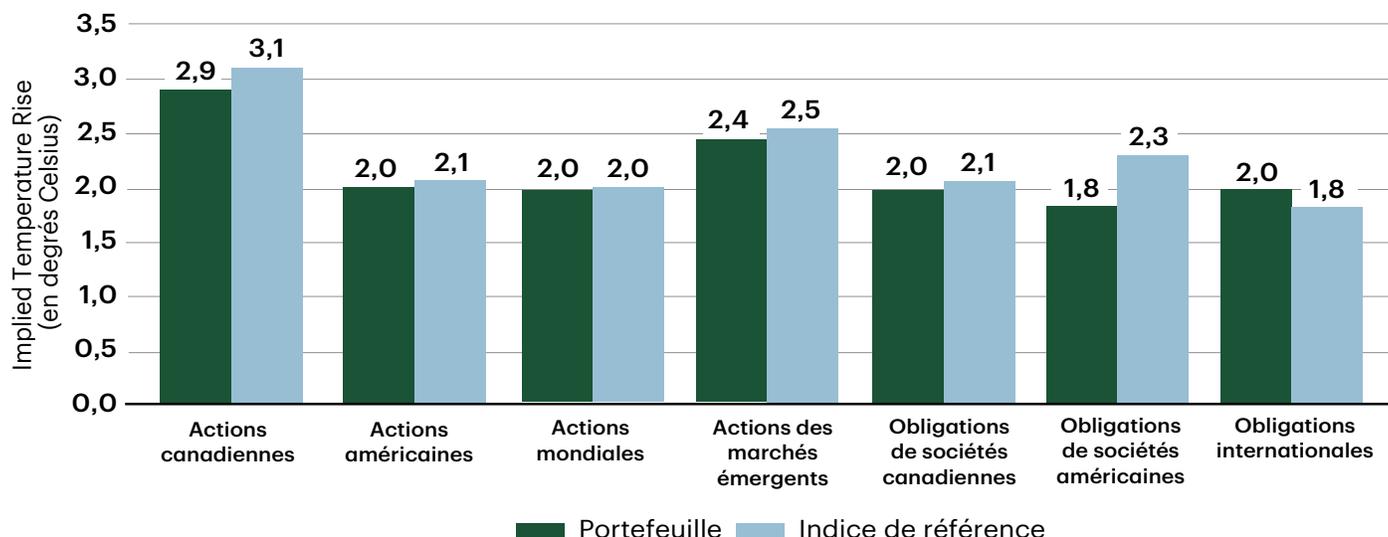
²¹ Puisque c'est la première fois que nous publions des données climatiques sur les obligations de sociétés internationales, nous ne disposons pas encore de chiffres sur 12 mois.

Figure 13 : Alignement des placements de GPTD sur l'ITR par rapport à l'indice de référence à la fin de l'année 2023



Source : GPTD et MSCI, au 31 octobre 2023.

Figure 14 : ITR des placements de GPTD par rapport à l'indice de référence à la fin de l'année 2023



Source : GPTD et MSCI, au 31 octobre 2023.

Analyse de scénarios

Compte tenu des limites que présentent les mesures ponctuelles, GPTD a également recours à l'analyse de scénarios climatiques prospectifs pour mieux comprendre les répercussions possibles sur les sociétés dans lesquelles elle investit et pour étayer l'évaluation de GPTD des risques de baisse que posent les changements climatiques pour l'ensemble des portefeuilles du présent rapport. Cette analyse consiste à évaluer les occasions et les risques liés au climat dont les sociétés sont à l'origine et auxquels elles sont exposées selon divers scénarios de réchauffement mondial (1,5 °C, 2 °C et 3 °C). Aux fins de cette analyse, nous utilisons la valeur à risque climatique de MSCI.

La valeur à risque climatique est conçue pour fournir une évaluation prospective et fondée sur le rendement afin de mesurer les risques et les occasions liés au climat. Le modèle fournit des indications sur la façon dont les changements climatiques pourraient influencer sur les valorisations des sociétés. La valeur à risque

climatique reflète la valeur marchande des titres émis par une société lorsqu'ils sont soumis à des tensions dans un scénario précis de changements climatiques. La valeur à risque climatique combine l'exposition au risque lié aux politiques, aux occasions technologiques et au risque climatique physique afin d'aboutir à une compréhension globale de l'exposition au risque lié aux changements climatiques²².

À l'aide de l'outil de valeur à risque climatique de MSCI, l'analyse des scénarios de GPTD s'appuie sur les scénarios élaborés par NGFS. NGFS est une coalition de banques centrales et d'autorités de surveillance qui se sont engagées, sur une base volontaire, à diffuser les pratiques gagnantes, à contribuer au développement de la gestion des risques environnementaux et climatiques dans le secteur financier et à mobiliser le milieu de la finance traditionnelle pour soutenir la transition vers une économie durable. Voici une brève description des cinq scénarios.

Figure 15 : Scénarios climatiques du NGFS

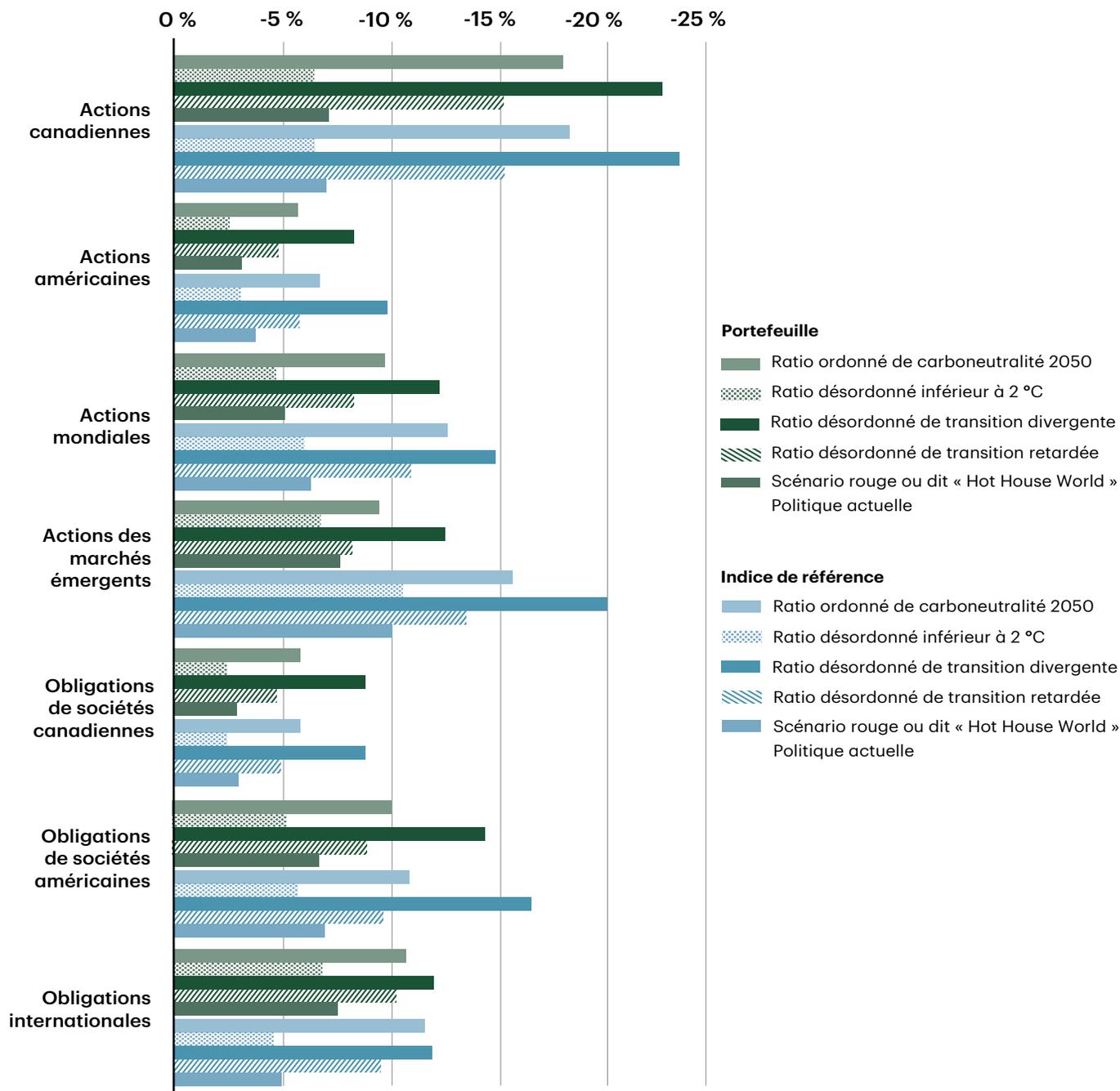
Scénario du NGFS²³ Sommaire

Transition ordonnée	Carboneutralité en 2050	Ce scénario ambitieux limite le réchauffement de la planète à 1,5 °C grâce à des politiques climatiques rigoureuses et à des innovations afin d'atteindre la carboneutralité vers 2050.
	Réchauffement inférieur à 2 °C	Dans ce scénario, les politiques climatiques deviennent de plus en plus rigoureuses, ce qui donne 67 % de chances de limiter le réchauffement de la planète à moins de 2 °C.
Transition désordonnée	Transition divergente	Ce scénario permet d'atteindre la carboneutralité en 2050, mais entraîne des coûts plus élevés en raison des politiques divergentes mises en œuvre dans les secteurs et de l'abandon plus rapide des combustibles fossiles.
	Transition retardée	La transition retardée suppose que les émissions annuelles mondiales ne diminuent pas avant 2030. Des politiques plus rigoureuses sont requises pour limiter le réchauffement à moins de 2 °C. Les émissions négatives sont limitées.
Scénario rouge ou dit « Hot House World »	Politique actuelle	La politique actuelle comprend toutes les politiques promises, même celles qui ne sont pas encore mises en œuvre.

²² Définitions de la valeur à risque climatique fournies par MSCI. Pour en savoir plus, consultez la page <https://www.msci.com/our-solutions/climate-investing/climate-and-net-zero-solutions/scenario-analysis>.

²³ NGFS. Les données des scénarios de NGFS sont accessibles au titre d'une licence publique [ici](#) >. L'interface NGFS Scenario Explorer est disponible [ici](#) >.

Figure 16 : Valeur à risque climatique des placements de GPTD par rapport à l'indice de référence à la fin de l'année 2023



Source : GPTD et MSCI, au 31 octobre 2023.

À l'instar de l'ITR, GPTD interprète les données de la valeur à risque climatique pour en tirer des orientations, plutôt qu'une interprétation littérale, en raison de la grande fluctuation des plans de transition élaborés par les sociétés dans lesquelles nous investissons et du cadre réglementaire dans lequel elles exercent leurs activités. En général, la valeur marchande sous tension des actifs dans chaque scénario est étroitement alignée sur l'indice de référence. Le portefeuille d'obligations de sociétés américaines présente une plus grande valeur à risque selon quatre des cinq scénarios évalués. Encore

une fois, cela s'explique par la plus grande exposition au pétrole et au gaz dans le portefeuille par rapport à l'indice de référence. Comme pour les émissions et l'alignement des portefeuilles, le portefeuille d'actions canadiennes se distingue par une valeur à risque plus élevée que celle des autres portefeuilles évalués dans ce rapport. Nous reconnaissons que le Canada est une économie axée sur les ressources, avec une plus forte concentration de pétrole et de gaz que les autres territoires évalués ici, ce qui contribue à une valeur à risque plus élevée que les autres portefeuilles.



Analyse de scénarios climatiques aux fins de gestion actif-passif

L'équipe Analyse et recherche de portefeuilles intègre l'analyse de scénarios climatiques à la modélisation stochastique, ce qui lui permet d'évaluer l'effet de ces scénarios sur les perspectives de rendement des différentes catégories d'actif et de le comparer aux simulations stochastiques qui, elles, ne tiennent pas compte du climat. Voici trois scénarios climatiques du NGFS.

Figure 17 : Description de scénarios climatiques du NGFS et de leurs effets²⁴

	Description du scénario	Effets sur le climat (température)
Politique actuelle	Les politiques publiques restent inchangées sur l'horizon de prévision. Aucun risque de transition dans ce scénario; les risques climatiques correspondent essentiellement aux risques physiques découlant de la hausse des températures. Coïncide avec la médiane de notre simulation stochastique sans prise en compte du climat.	Les politiques en place ne sont pas suffisantes pour parvenir à la carboneutralité en 2050. Les températures moyennes devraient augmenter de plus de 3 °C par rapport aux niveaux préindustriels.
Transition retardée	Les politiques actuelles restent en place les 10 premières années, puis des mesures musclées doivent être adoptées pour parvenir à la carboneutralité. Risque de transition important en raison du choc politique attendu au début de la transition. Des risques physiques restent possibles à cause de l'absence de mesures dans la première période.	Atteinte de la carboneutralité; hausse de la température ramenée à 1,6 °C par rapport aux niveaux préindustriels.
Carboneutralité	Mise en place immédiate de mesures plus musclées et coordonnées dans le but de réduire le risque de transition. Diminution des risques de transition et physiques.	Atteinte de la carboneutralité; hausse de la température ramenée à 1,4 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Ces scénarios évaluent l'effet potentiel des politiques climatiques sur l'offre et la demande d'énergie (risque de transition) et sur le climat (risque physique). Les modèles évaluent les répercussions de chacun des scénarios climatiques sur le PIB et les ramènent à des facteurs économiques comme l'inflation et les taux d'intérêt.

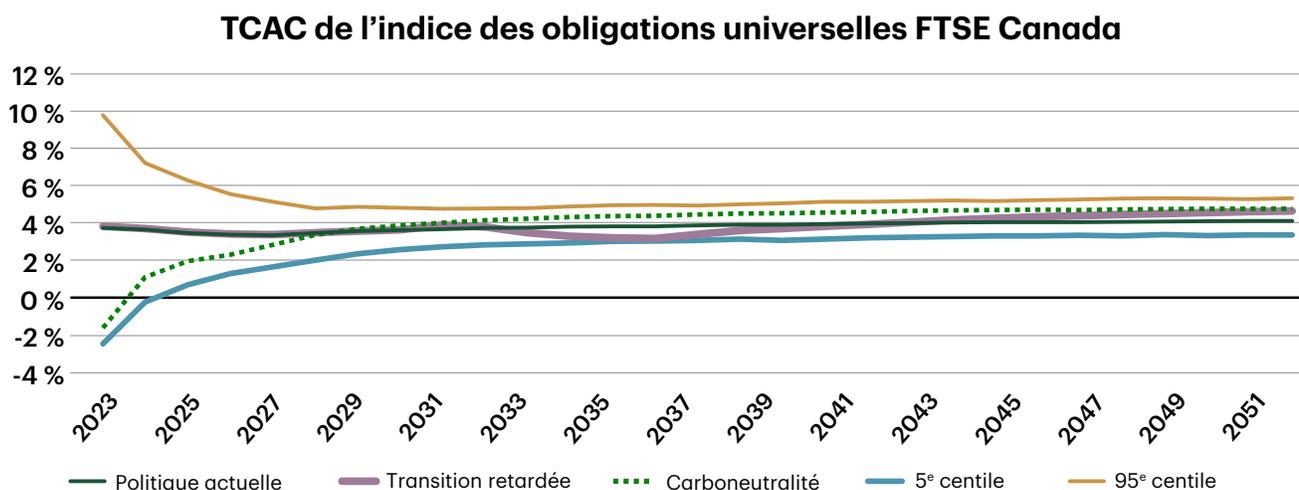
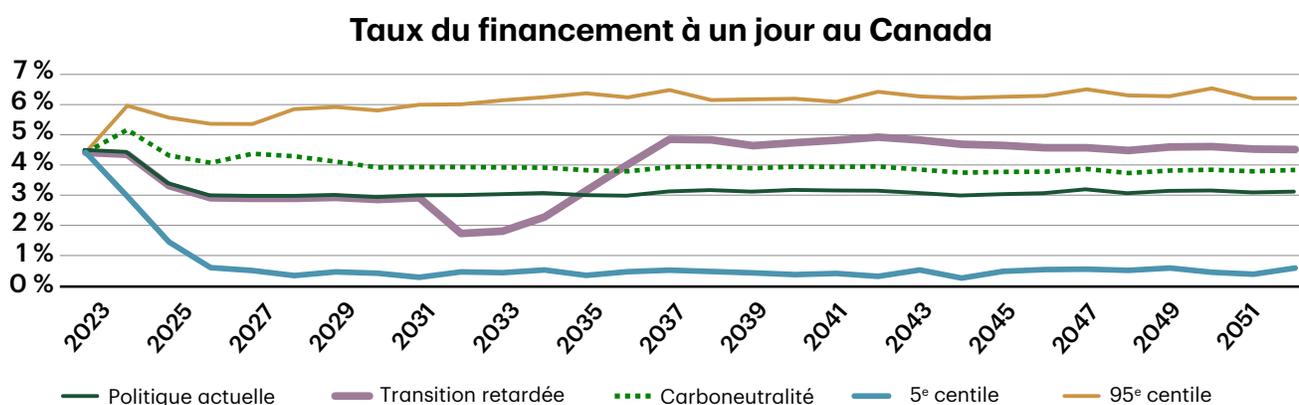
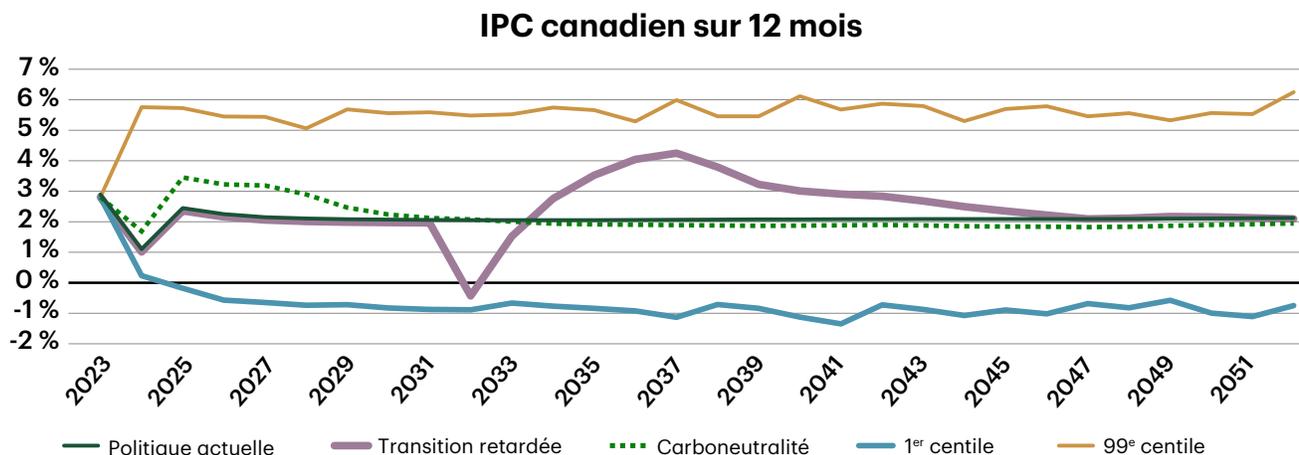
Les graphiques suivants superposent les scénarios du NGFS à nos simulations stochastiques sans prise en compte du climat. Le taux du financement à un jour reste plus élevé dans le scénario de carboneutralité, à cause de la hausse de l'inflation. Dans le scénario de transition retardée, on observe une hausse marquée de

l'inflation et des taux d'intérêt au début de la période de transition, et les taux sont plus élevés que dans le scénario de carboneutralité par la suite, en raison de la nécessité d'accélérer le rythme de la transition.

Ces facteurs économiques ont fatalement des effets sur le rendement des catégories d'actif. À titre d'exemple, les graphiques suivants illustrent les perspectives d'évolution des rendements totaux de l'indice des obligations universelles FTSE (TCAC) dans chacun de ces scénarios par rapport à nos projections stochastiques. Les prévisions pour les actions et pour les actifs réels seraient elles aussi affectées par les scénarios du NGFS.

²⁴ Ce tableau n'est qu'un résumé. D'autres facteurs, comme le rythme des avancées technologiques et le recours aux technologies d'élimination du dioxyde de carbone, jouent également un rôle. Le NGFS publie l'intégralité de ces scénarios sur son site.

Figure 18 : Perspectives d'évolution de facteurs économiques dans différents scénarios climatiques



Si les éléments ci-dessus portent sur l'actif, les facteurs financiers ont également des effets sur l'évaluation du passif, laquelle est sensible aux taux et au crédit, si bien que ce type d'analyse se prête bien à la gestion actif-passif (GAP). Il nous permet de regarder comment les ratios actif-passif (surplus) se comportent dans ces scénarios.

L'analyse de scénarios nous permet de vérifier si nos modèles stochastiques parviennent à dresser un tableau complet de l'économie. L'adoption du prisme

climatique nous permet de mieux comprendre les effets des différentes politiques climatiques sur le potentiel de rendement d'un portefeuille. L'analyse nous permet de quantifier la gravité de chacun des scénarios par rapport aux simulations et de gérer le risque climatique. Par sa participation au groupe de travail sur l'analyse de scénario et les simulations de crise du programme du PNUE-IF, l'équipe Analyse et recherche de portefeuilles se tient au courant des dernières avancées en matière d'analyse de scénarios climatiques.

Actifs alternatifs

L'exécution de nos stratégies de placements alternatifs tient compte d'importants facteurs ESG. Sur le plan environnemental, une liste croissante de facteurs est évaluée tout au long de nos processus de sélection, de souscription et de gestion des actifs. Nous sommes également déterminés à protéger la valeur des actifs et à atténuer les risques au sein de nos portefeuilles, car les pays où se trouvent nos actifs passent à une économie à faibles émissions de carbone.

Premier hôtel certifié carboneutre au Canada²⁵

En tant que copropriétaire²⁶ de l'emblématique hôtel Fairmont Royal York au centre-ville de Toronto, la Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD est fière d'avoir aidé la propriété à obtenir la certification BCZ – Performance^{MC} du Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) en 2023. L'hôtel Royal York est le premier actif du secteur de l'hôtellerie à obtenir une certification BCZ au Canada.

Au terme de travaux importants, d'un montant de 65 millions de dollars, l'hôtel a vu ses émissions de GES diminuer de 80 % : au total, il a émis 7 000 tonnes d'équivalent CO₂ de moins qu'en 2022²⁷. On s'attend également à ce que sa facture de services publics diminue de plus de 35 % la première année. Le projet a reçu un financement de 46,5 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative de rénovations énergétiques des bâtiments de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), ce qui montre bien que les partenariats public-privé peuvent aider le Canada à atteindre plus vite ses objectifs climatiques.

Occasions liées aux infrastructures dans le cadre de la transition énergétique²⁸

La Stratégie d'infrastructures Greystone TD demeure alignée sur la transition énergétique en cours à l'échelle mondiale. La transition vers une production à faibles émissions de carbone n'est pas seulement l'une des plus importantes occasions d'investissement privé dans les infrastructures, mais un excellent exemple de la façon dont les investissements dans les infrastructures peuvent interagir avec les économies et les collectivités locales pour appuyer les objectifs de développement durable.

Les engagements des gouvernements et du secteur privé en faveur de la décarbonisation ont mis en évidence le besoin d'infrastructures d'énergies renouvelables et d'infrastructures électriques, car on prévoit qu'il faudra investir plus de 140 000 milliards de \$ US à l'échelle mondiale pour atteindre les cibles de carboneutralité d'ici 2050. En 2023, nous avons encore une fois mis l'accent sur les énergies renouvelables et sur la résilience des réseaux par nos placements dans nos plateformes d'énergie solaire nord-américaine (Silicon Ranch Corporation), d'énergie éolienne européenne (Rabbalshede Kraft AB) et de stockage d'électricité canadienne (Enfinite) :

- Silicon Ranch Corporation, située aux États-Unis, a poursuivi l'expansion de son parc d'énergie renouvelable : sa capacité de production d'énergie solaire a augmenté de 404 MW en 2023, ce qui porte sa capacité totale à plus de 2 700 MW répartis dans 15 États. Silicon Ranch est le premier exploitant à implanter des projets d'énergie solaire à grande échelle dans les États du Tennessee, de la Géorgie, du Mississippi, de l'Arkansas et du Kentucky.
- À la fin de 2023, la capacité de stockage totale en fonctionnement ou en développement d'Enfinite, société albertaine de stockage et de production d'électricité à grande échelle appartenant à la Stratégie d'infrastructures Greystone TD, s'établissait à 315 MWh.
- La société suédoise Rabbalshede Kraft a ajouté 535 MW d'énergie solaire à son portefeuille de projets en développement et a mis en service deux sites (Lursang et Femstenaberg) d'une capacité de production combinée de 62 MW. À la fin de 2023, la plateforme d'énergies renouvelables de Rabbalshede Kraft affichait une capacité totale de 402 MW pour 23 projets.

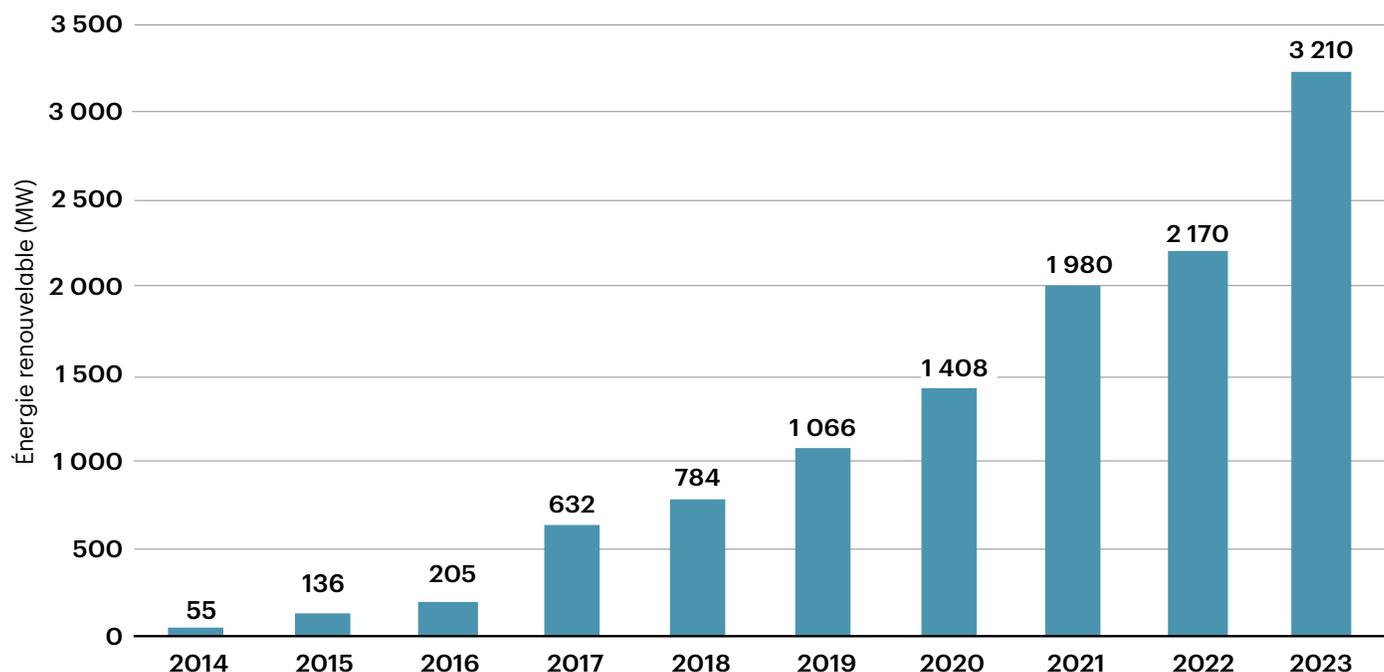
²⁵ Les renseignements figurant dans cette section proviennent du gestionnaire de l'actif/de l'immeuble concerné.

²⁶ GPTD possède 40 % de l'hôtel Fairmont Royal York.

²⁷ Consultez cette page pour en savoir plus : <https://www.newswire.ca/news-releases/historic-fairmont-royal-york-receives-zero-carbon-building-certification-866216160.html>

²⁸ Les renseignements figurant dans cette section proviennent de la société concernée.

Figure 19 : Énergie renouvelable (MW) pour la stratégie d'infrastructures mondiales



Source : GPTD au 31 décembre de chaque année.

Intégration des risques climatiques aux prêts hypothécaires commerciaux

Le Fonds hypothécaire Greystone TD s'est doté d'une approche à plusieurs volets qui lui permet d'intégrer les facteurs ESG financièrement importants ou pertinents, dont les risques physiques et de transition climatique, à ses pratiques d'évaluation et de gestion de portefeuille. Durant le montage, chaque occasion de prêt hypothécaire est évaluée à partir d'une liste de vérification ESG spécifique, et, en 2023, le processus du fonds a été modifié pour évaluer les risques climatiques de transition et physiques propres au site de chacun des candidats au placement.

Par exemple, pour évaluer les risques physiques jusqu'en 2030, l'équipe de placement se sert du scénario d'évolution des concentrations de GES RCP 8.5 (Representative Concentration Pathway 8.5)²⁹, qui est un scénario pessimiste de réchauffement de la planète. Cette analyse de scénario tient compte des risques climatiques aigus et chroniques suivants : les inondations des rives et du littoral, les vagues de chaleur, les incendies (de forêt), la sécheresse, les précipitations, la grêle, le vent et les inondations pluricausales.

De plus, dans le cadre du processus de diligence raisonnable, l'équipe des placements hypothécaires vérifie si les risques liés à la transition climatique ont été pris en compte dans les plans d'action et les budgets, et si le prêteur a prévu un montant pour le financement d'améliorations axées sur le développement durable.

Les facteurs ESG peuvent également être intégrés à notre processus de gestion de portefeuille par l'intermédiaire du Sondage auprès des emprunteurs sur les facteurs ESG et à la revue annuelle des facteurs ESG du Fonds. En 2023, le Fonds a pour la première fois demandé à ses groupes d'emprunteurs desservis par GMI Servicing Inc., groupe d'administration des prêts hypothécaires détenu en propriété exclusive par GPTD, de fournir des données sur les émissions de GES des propriétés données en garantie. Bien qu'elle ne dispose pas de beaucoup de données, l'équipe est parvenue à estimer les émissions financées de GES de portée 3 associées aux prêts portant sur les immeubles d'exploitation (propriétés productives de revenu) sous-jacents du fonds. Pour ce faire, elle a suivi les directives du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour les prêts hypothécaires.

²⁹ Le RCP 8.5 fait référence à la concentration en carbone qui entraînerait un réchauffement de la planète de 8,5 watts par mètre carré en moyenne. Le RCP 8.5 entraînerait une hausse de température d'environ 4,3 °C d'ici 2100 par rapport aux températures préindustrielles.

Analyse comparative du rendement ESG des actifs réels

Depuis 2016, nous participons activement à des analyses comparatives externes des facteurs ESG pour nos portefeuilles d'actifs réels par l'intermédiaire du GRESB. Le GRESB est un organisme dirigé par des investisseurs. Il produit le principal indice de référence de facteurs ESG pour les placements des

secteurs de l'immobilier et des infrastructures dans le monde, et il est utilisé par 140 investisseurs financiers et institutionnels. La cote du GRESB est une mesure globale du rendement ESG, exprimée en pourcentage. La cote maximum est de 100 %.

Figure 20 : Résumé de l'évaluation de GPTD par le GRESB en 2023

Cote GRESB	2020	2021	2022	2023	Moyenne mondiale du GRESB pour 2023
Évaluation – Biens immobiliers					
Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD – Placements à long terme	70	73	80	75	75
Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD – Développement	75	79	81	82	83
Stratégie de fonds immobiliers mondiaux Greystone TD – Placement permanent (outil d'analyse de portefeuille) ³⁰	75	82	84	86	80
Évaluation des infrastructures					
Stratégie d'infrastructures Greystone TD	70	85	87	87	82

Remarque : La Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD fait référence au Fonds immobilier de société en commandite Greystone TD et au Fonds immobilier Greystone TD, inc. La Stratégie de fonds immobiliers mondiaux Greystone TD comprend le Fonds immobilier mondial Greystone TD, s.e.c. et le Fonds immobilier mondial Greystone TD (nourricier Canada), s.e.c. La Stratégie d'infrastructures Greystone TD désigne le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c., le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II et le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.

Pour en savoir plus sur le GRESB et la méthodologie à l'origine de ces résultats, consultez le [site Web du GRESB >](#).

³⁰ L'outil d'analyse de portefeuille du GRESB permet aux investisseurs d'examiner le rendement d'un portefeuille global par rapport à des indices de référence choisis par eux-mêmes afin d'obtenir des renseignements précieux sur les placements, la stratégie et le rendement ESG global. GPTD utilise une méthodologie d'analyse de portefeuille pondérée en fonction de la valeur de l'actif brut pour évaluer le rendement ESG de chacun de ses gestionnaires de fonds au sein du Fonds immobilier mondial Greystone TD (couvrant actuellement plus de 90 % des placements du Fonds, elle pourrait être considérée comme une évaluation représentative du rendement ESG du Fonds).



Dialogue avec le secteur – Engagements réglementaires et leadership éclairé

Les décideurs financiers partout dans le monde, y compris dans les territoires où GPTD exerce ses activités et investit, imposent des règles sur la façon dont les sociétés émettrices rendent compte des risques climatiques. En tant que partie prenante de l'écosystème de réglementation et de communication d'information, GPTD considère que la participation aux discussions sur les politiques relatives aux changements climatiques est essentielle, car les organismes de réglementation continuent d'améliorer les normes utilisées pour mesurer et gérer les risques climatiques et en rendre compte.

En 2023, par l'entremise d'organismes dont GPTD est membre, nous avons mené des échanges sur les cadres de communication de l'information sur le climat ou participé à des consultations avec plusieurs organismes de réglementation et de normalisation :

- Nous avons commenté la réponse d'une association sectorielle pour la gouvernance des sociétés à la consultation de l'ISSB sur ses priorités de travail.
- Nous avons échangé avec une autorité réglementaire asiatique sur les questions du climat, de la taxonomie et de la réglementation.
- Nous avons eu des discussions avec un organisme de réglementation provincial sur la base de référence et sur l'adoption d'une obligation de déclaration nationale.
- Nous avons parlé avec ECC de son Indice de référence net zéro, qui offre un ensemble de normes communes sur lequel les investisseurs pourront s'appuyer pour déterminer si les sociétés émettrices se rapprochent des objectifs de l'Accord de Paris.

Initiatives du secteur



Engagement climatique Canada :

En 2021, GPTD est devenue l'un des membres fondateurs d'Engagement climatique Canada (ECC), un organisme qui vise à stimuler le dialogue entre la communauté financière et les sociétés canadiennes afin de promouvoir une transition équitable vers une économie carboneutre. ECC concentre ses efforts sur 41 sociétés inscrites à la Bourse de Toronto qui participent stratégiquement à la gouvernance des risques climatiques, à la divulgation des renseignements et à la transition vers une économie canadienne à faibles émissions de carbone³¹. GPTD codirige les actions de mobilisation auprès de quatre des sociétés de la liste de priorités d'ECC et participe aux échanges avec une autre société. Elle siège également au comité technique et au comité consultatif des leaders de l'industrie d'ECC. Cette participation à ECC n'empêche pas GPTD de continuer à exercer ses droits de vote par procuration de façon indépendante, conformément à ses politiques et lignes directrices internes.

En décembre 2023, ECC a publié la première version de son **indice de référence net zéro**. Il s'agit d'un ensemble de normes communes sur lequel les investisseurs pourront s'appuyer pour déterminer si les sociétés émettrices se rapprochent des objectifs de l'Accord de Paris consistant à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 °C et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. L'indice de référence permet aux investisseurs participant à ECC d'encadrer, et bientôt de mesurer, leurs actions de mobilisation auprès des principaux émetteurs du Canada, dont les sociétés. Il constitue un modèle utile sur lequel GPTD pourra s'appuyer pour guider ses futurs échanges avec les sociétés, qu'elles fassent ou non partie de la liste de priorités d'ECC.

³¹ Engagement climatique Canada, <https://climateengagement.ca/fr/liste-des-priorites-des-entreprises/>



Étude de cas d'ECC

Dans le cadre de sa collaboration avec ECC, GPTD est coresponsable des actions de mobilisation auprès d'une société canadienne du secteur de l'automobile. Nous avons rencontré les représentants de cette dernière à deux reprises en 2023 pour discuter de son plan de transition et de sa stratégie de gouvernance climatique. Nous sommes globalement satisfaits de ses plans à court et à moyen terme. La société s'est fixé un plan ambitieux jusqu'en 2035 et nous a présenté les mesures claires et mesurables qu'elle entend prendre pour réaliser ses objectifs de décarbonisation. Nous avons toutefois déploré l'absence de plan de carboneutralité à long terme et avons encouragé la société à en adopter un. À l'automne 2023, elle a, à notre grande satisfaction, annoncé qu'elle s'engageait à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 dans les trois catégories d'émissions et qu'elle soumettrait ses cibles à la SBTi, qui est à notre avis le nec plus ultra en la matière, comme indiqué plus haut.

A proud participant of:



Climate Action 100+ :

GPTD est signataire de l'initiative Climate Action 100+ et y participe activement à titre d'investisseur. Climate Action 100+ est une initiative menée par des investisseurs pour s'assurer que les plus grands émetteurs de GES du monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre les changements climatiques. Près de 700 investisseurs, qui gèrent collectivement plus de 68 000 milliards de dollars d'actifs, nouent un dialogue avec des sociétés pour qu'elles améliorent leur gouvernance en matière de changements climatiques, réduisent leurs émissions et renforcent la communication de leurs informations financières relatives au climat³². GPTD est membre de Climate Action 100+ depuis 2019. La participation à des réseaux d'investisseurs comme CA100+ permet à GPTD de rejoindre davantage d'entreprises et de mieux comprendre les risques et les occasions de placement associés aux changements climatiques. Elle fait écho à la démarche de GPTD, toujours soucieuse d'engager un dialogue actif avec les sociétés dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients. Cette participation à CA100+ n'empêche pas GPTD de continuer à exercer ses droits de vote par procuration de façon indépendante, conformément à ses politiques et lignes directrices internes.



³² Climate Action 100+, <https://www.climateaction100.org/whos-involved/investors/> >

Leadership éclairé, conférences et formation continue

GPTD publie régulièrement des articles sur le leadership éclairé qui abordent une vaste gamme de sujets, que ce soit par des canaux externes ou internes. Compte tenu de l'importance des changements climatiques pour nos activités et nos clients, des risques systémiques associés à ceux-ci et de notre conviction que nous avons un rôle à jouer dans la définition de l'approche du secteur à cet égard, nous avons fait du climat un domaine d'intérêt pour notre programme de leadership éclairé. À GPTD, nous tirons parti de l'expertise de l'ensemble de la société pour appuyer notre leadership éclairé axé sur le climat. Voici l'étude sur le climat que nous avons publiée en 2023 :

- [Taxonomie canadienne du financement vert et de la transition : Qu'est-ce que cela signifie pour les investisseurs? >](#)

Afin de rester au fait des événements liés aux changements climatiques et aux placements, GPTD offre à l'occasion des séances de formation axées sur le climat à ses professionnels des placements et à ses collègues d'autres secteurs de l'entreprise. Ces séances ont pour but de fournir aux membres de l'équipe des renseignements pertinents sur les placements avec l'aide d'experts externes. En 2023, 94 % des membres admissibles de l'équipe canadienne de placement de GPTD ont suivi le cours Understanding Responsible Investment (Comprendre l'investissement responsable) de la PRI Academy. Le cours présente les principes qui sous-tendent et définissent l'investissement responsable. À la fin du cours, 84 % des participants de GPTD étaient d'avis que leur compréhension des facteurs ESG s'était améliorée et 79 %, qu'ils étaient désormais plus en confiance pour en discuter.

Les professionnels de GPTD ont également participé à des conférences pertinentes tout au long de l'année pour partager des idées et des points de vue, et apprendre des chefs de file du secteur. Voici quelques-unes des conférences auxquelles ils ont participé en 2023 :

- Conférence de la Semaine du climat de 2023, New York, États-Unis
- Conférence PRI in Person 2023, Tokyo, Japon
- Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2023 (COP28), Dubaï, Émirats arabes unis
- Conférence des Nations Unies sur la biodiversité 2022 (COP15), Montréal, Canada
- Sommet mondial des investisseurs en infrastructures, Berlin, Allemagne
- Conférence annuelle de l'ICGN de Toronto de 2023, Toronto, Canada
- Conférence AIR de 2023, Toronto, Canada
- Table ronde du CDP sur le secteur du pétrole et du gaz et les investisseurs, Calgary, Canada
- Sommet du leadership Net-Zéro, Ottawa, Canada

Renseignements

Engagement

En 2023, GPTD a mené 125 actions de mobilisation sur le climat³³ auprès de 105 sociétés³⁴, contre 134 actions auprès de 104 sociétés en 2022. Sur les 105 sociétés auprès desquelles nous sommes intervenus en 2023, 54 avaient un lien avec l'énergie.

GPTD considère que les actions de mobilisation auprès des entités émettrices dans lesquelles elle investit sont l'une des principales façons de contribuer à gérer le risque lié au climat et à influencer positivement sur la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

GPTD dresse une liste annuelle de sociétés prioritaires pour le climat. La méthodologie utilisée pour établir cette liste combine, pour chaque émetteur, les données antérieures de performance environnementale, l'évaluation des cibles en matière de changements climatiques ainsi que la valeur marchande du placement de GPTD. Nous donnons la priorité aux émetteurs en fonction de notre exposition aux placements (actifs gérés) et du niveau d'actionnariat qui peut nous aider à obtenir de meilleurs résultats au moyen de discussions continues avec les administrateurs et la direction de la société. Notre pratique consiste à poursuivre le dialogue de mobilisation sur le climat avec chaque société émettrice de la liste pendant au moins deux ans, avant de déterminer si elle doit continuer d'y figurer. En 2023, 22 sociétés figuraient sur notre liste de sociétés prioritaires pour le climat. Bien que chaque engagement soit propre à chaque émetteur, à son secteur et à sa région, GPTD encourage généralement les sociétés à publier les données sur les émissions de portées 1 et 2, ainsi que les données importantes sur les émissions de portée 3, avec une assurance limitée ou raisonnable. Nous encourageons aussi les sociétés avec lesquelles nous engageons un dialogue à établir des objectifs fondés sur les données scientifiques et alignés sur une trajectoire de carboneutralité d'ici 2050, à détailler les tactiques qu'elles utiliseront pour atteindre

leurs cibles d'émissions, y compris la divulgation des dépenses d'investissement consacrées aux initiatives à faibles émissions de carbone, à encourager le conseil d'administration à surveiller les questions liées au climat et, s'il y a lieu, à lier la rémunération de la direction aux indicateurs ESG.

En 2023, nous sommes particulièrement intervenus auprès des sociétés pétrolières et gazières d'Amérique du Nord et d'Europe figurant dans le portefeuille. À ce stade, la plupart des sociétés pétrolières et gazières du portefeuille se sont déjà dotées de plans qui prévoient une réduction absolue des émissions de portées 1 et 2 d'ici environ 2030. Cette diminution passe souvent par le captage et le stockage du carbone, par une amélioration de l'efficacité opérationnelle et par des avancées technologiques susceptibles de réduire les émissions de méthane. Compte tenu de l'urgence de réduire les émissions mondiales d'ici 2030 et des succès récents du Consensus des Émirats arabes unis, issu de la COP28 qui s'est tenue à Dubaï, à ce stade, les sociétés n'ont plus d'autre choix que de montrer clairement comment leurs plans d'investissement s'articulent avec leurs stratégies de décarbonisation et de transition. L'arrimage des plans d'investissement avec les stratégies de décarbonisation et de transition est une première étape essentielle, et il faut maintenant que les sociétés commencent à être transparentes sur le financement et la concrétisation de leurs plans. Il y a là à notre avis tout un défi pour nombre de sociétés pétrolières et gazières de notre portefeuille. Cet élément constitue une des priorités de mobilisation de GPTD pour 2024.

³³ Dans ce contexte, un engagement est considéré comme un échange direct ou une communication directe avec une entreprise sur un sujet précis. Une rencontre avec une entreprise peut porter sur plusieurs engagements thématiques. De plus, nous pouvons avoir plusieurs rencontres avec une entreprise au cours d'une année donnée, s'il y a lieu.

³⁴ Les entités peuvent être des émetteurs d'actions cotées en bourse, des gestionnaires d'actifs (comme des gestionnaires immobiliers dans le cas de portefeuilles immobiliers directs), des emprunteurs dans le cas de portefeuilles de titres de dette privée et de prêts hypothécaires, des émetteurs d'obligations de sociétés ou d'autres titres de créance cotés ou non.



Risque lié aux actifs physiques des services publics

L'évaluation des risques liés aux actifs physiques est un élément important de notre recherche sur les titres de créance de sociétés, dans la mesure notamment où il peut arriver que nous investissions dans des obligations à long terme. Cette importance est particulièrement marquée dans le cas d'entreprises essentielles, riches en actifs, comme les services publics. Toutefois, face à la multiplication des tempêtes et des feux de forêt provoqués ces dernières années par les changements climatiques, la question des conséquences financières n'est plus une simple possibilité : elle est devenue un enjeu pressant, majeur et très actuel. Les services publics doivent désormais investir davantage pour protéger certaines infrastructures essentielles comme les pylônes électriques, pour reconstruire après les incendies et, de plus en plus, pour régler des poursuites.

Il y a lieu de noter que les pouvoirs publics sont de plus en plus conscients de l'importance, pour les services publics œuvrant dans des zones sujettes aux tempêtes, d'investir pour renforcer la résilience et la fiabilité de leur réseau et leur permettent de récupérer leurs coûts de prévention, comme ceux engagés pour donner aux infrastructures une meilleure résistance aux tempêtes, par exemple. Par ailleurs, si les risques d'incendie se limitaient auparavant aux services publics présents dans les régions plus arides, ils concernent désormais un pan beaucoup plus vaste du secteur, dans la mesure où les feux de forêt sont plus fréquents et touchent de plus grands territoires.

Par conséquent, non seulement nous consacrons plus de temps à l'évaluation des risques de feux de forêt par territoire, mais nous nous intéressons également de près aux efforts de prévention déployés par les directions et au soutien offert par les pouvoirs publics locaux. Nous passons ainsi plus de temps à discuter avec les directions pour vérifier comment elles travaillent avec la communauté et avec les autorités de réglementation pour assurer la sécurité des personnes, des biens et du réseau de distribution d'électricité, sans qu'il en coûte trop cher aux clients. Nous constatons avec plaisir que les systèmes de détection précoce ne cessent de s'améliorer. Plus important encore, services publics, communautés, autorités de réglementation et politiciens s'entendent de plus en plus pour reconnaître que les feux de forêt sont un problème pour tous et que des investissements préventifs permettront aux services publics d'assurer la pérennité d'un service essentiel aux citoyens.



Figure 21 : Liste de sociétés prioritaires pour le climat de GPTD pour 2023 par secteur

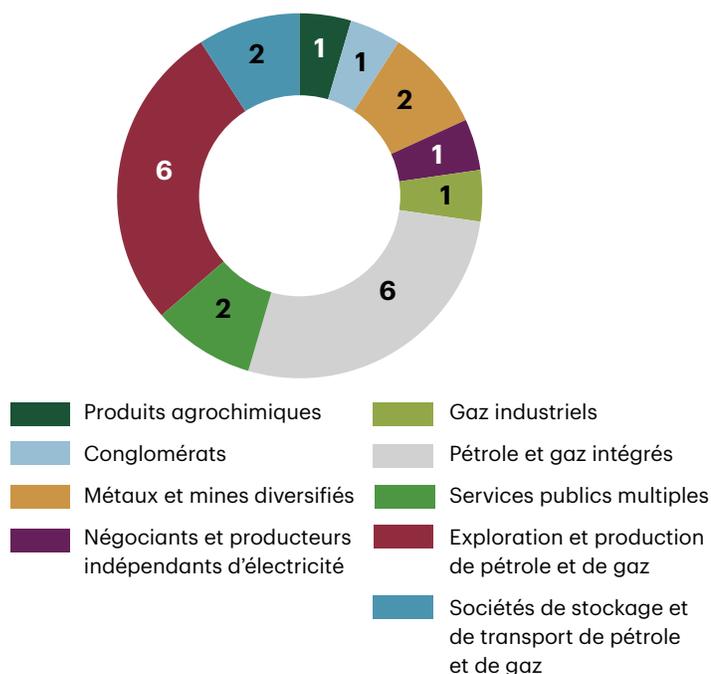
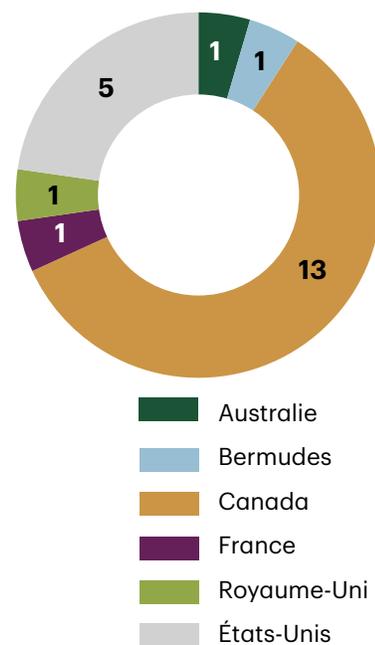
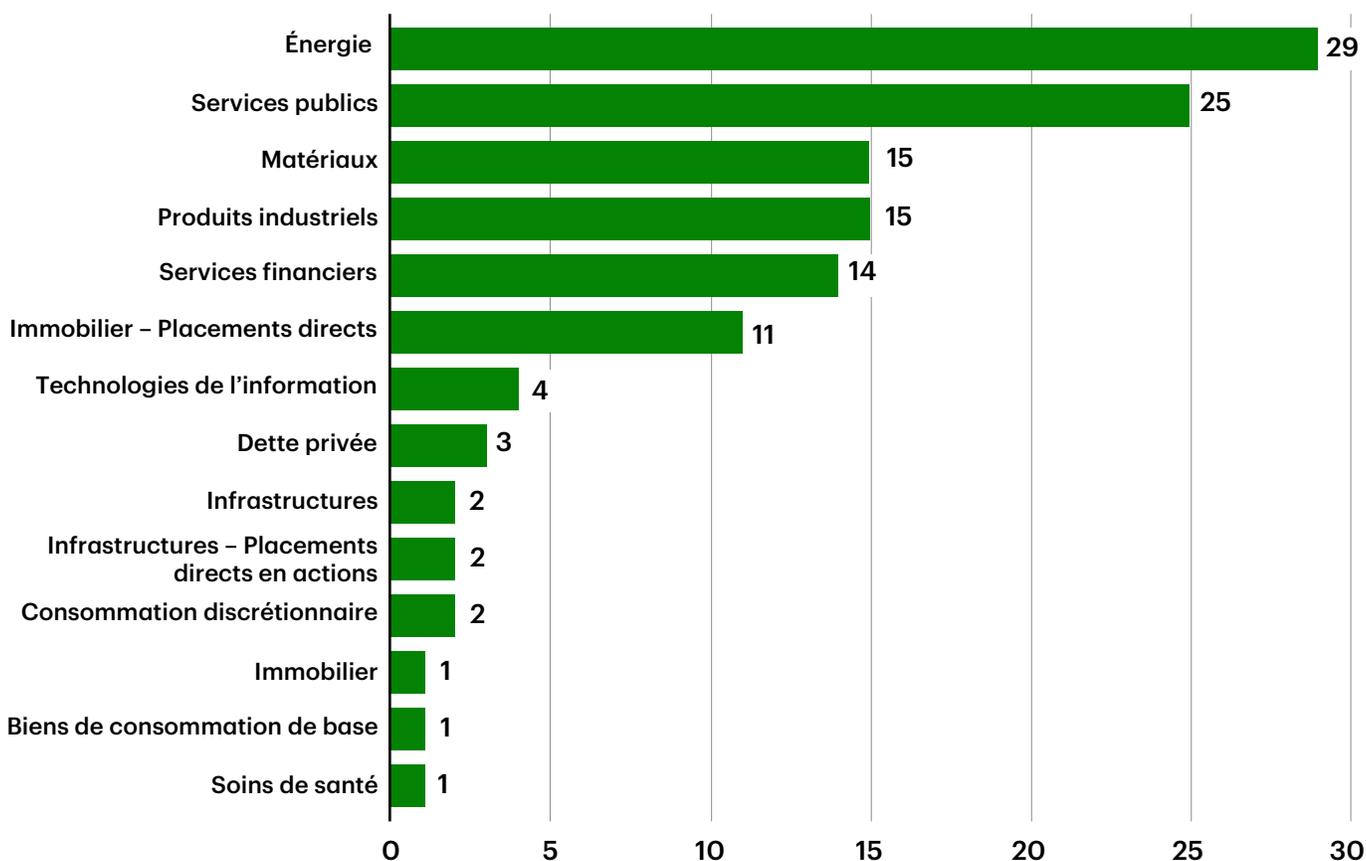


Figure 22 : Liste de sociétés prioritaires pour le climat de GPTD pour 2023 par pays de l'émetteur



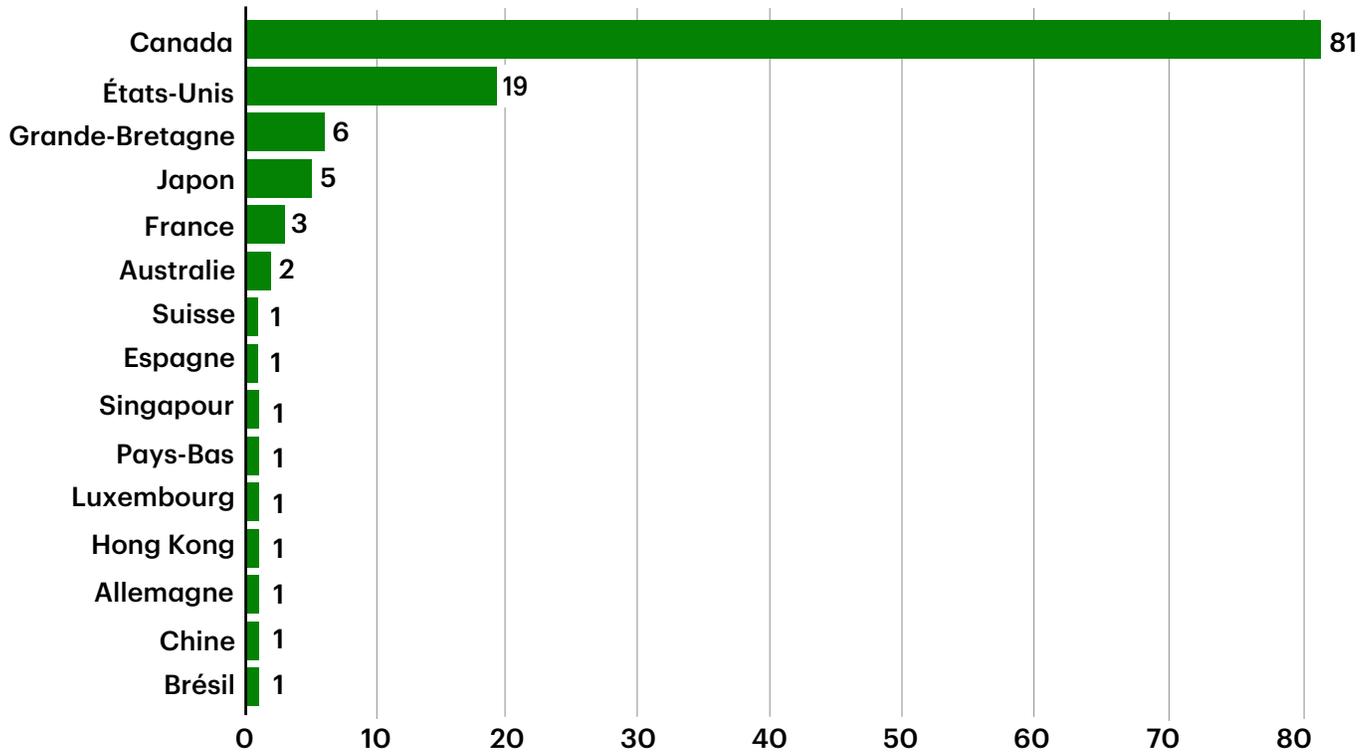
Source : GPTD; du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Figure 23 : Engagements en matière de changements climatiques par secteur



Source : GPTD; du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Figure 24 : Engagements en matière de changements climatiques par pays



Source : GPTD; du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

La mobilisation en action :

En 2022 et en 2023, GPTD a codirigé plusieurs actions de mobilisation auprès d'une société nord-américaine de gestion des déchets dont elle est un des 10 principaux actionnaires. Cette société est à notre avis bien placée pour profiter des occasions de croissance liées à la transition mondiale vers la carboneutralité, mais sa stratégie climatique nous semblait présenter deux points faibles.

D'abord, la société revendiquait avoir déjà dépassé la carboneutralité grâce aux émissions que son programme de recyclage lui permettait d'éviter. Son désir de mettre de l'avant l'impact positif de ce programme de recyclage sur les émissions de GES nous paraissait certes légitime, mais l'affirmation nous semblait risquée. Après plusieurs interventions de notre part, la société a finalement indiqué qu'elle cesserait d'utiliser cette formule pour présenter les émissions évitées sous un éclairage plus nuancé.

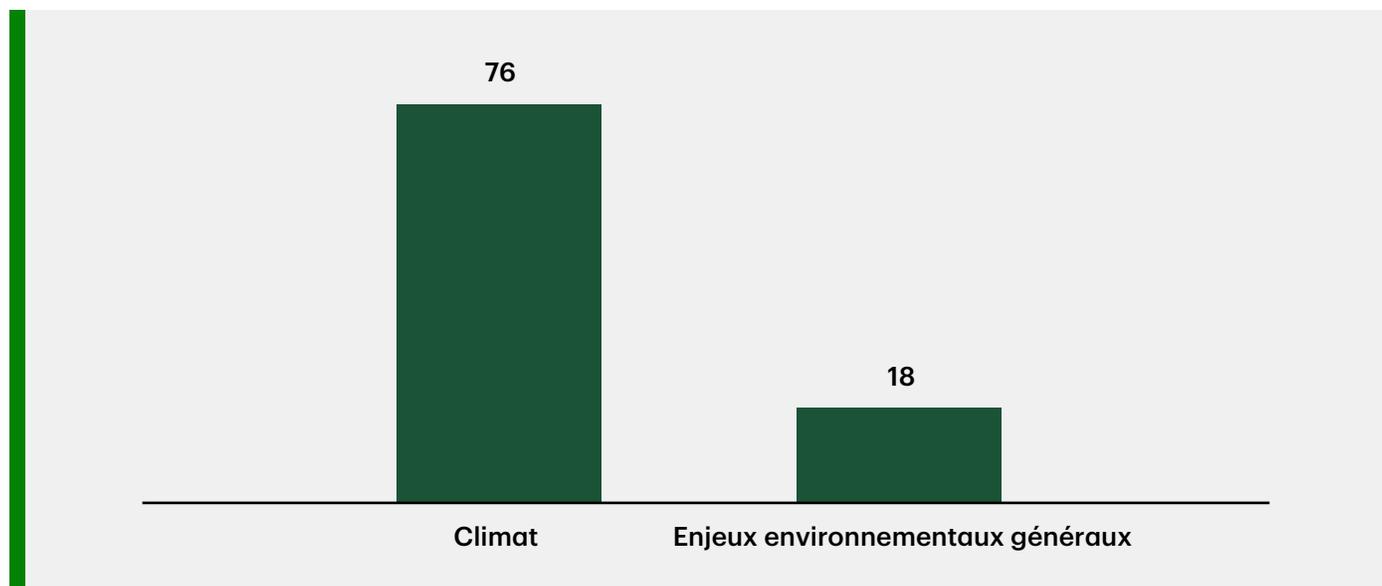
Nous souhaitons également pousser la société à adopter des cibles plus ambitieuses. Ses objectifs étaient en effet modestes par rapport à ceux des

autres entreprises du secteur et assortis d'une période de réalisation plus longue. La société s'était considérablement rapprochée de ses cibles, avec près d'une décennie d'avance sur les prévisions. C'est avec satisfaction que nous avons pris acte, vers la fin de 2023, de sa décision de rehausser ses cibles et de les soumettre à la vérification de la SBTi.

Fait à noter, en moins de trois ans, la société est passée d'une absence totale de cibles de réduction des émissions à un engagement à faire vérifier ses nouvelles cibles par la SBTi. Cet exemple témoigne bien de l'importance d'entretenir le dialogue avec les entreprises, souvent pendant plusieurs années, et de les encourager à réaliser leur potentiel de décarbonisation. Nous continuerons à intervenir auprès de cette société pour évaluer les progrès accomplis sur le front de la décarbonisation et pour vérifier si elle profite bien des occasions offertes par la transition énergétique.

Vote par procuration

Figure 25 : Propositions d'actionnaires sur le climat et l'environnement soutenues par GPTD en 2023



GPTD, à titre de société de gestion d'actifs, a l'obligation fiduciaire d'exercer les droits de vote associés aux titres des fonds d'investissement et aux comptes qu'elle gère. GPTD cherche à voter de la manière la plus susceptible d'accroître la valeur économique des titres sous-jacents. Le vote par procuration constitue notre principal outil de gestion, et nous voyons notre responsabilité comme un engagement à l'égard de la valeur à long terme, que nous prenons au nom de nos investisseurs.

GPTD s'engage à rester transparente quant à ses politiques et de ses pratiques relatives au vote par procuration. Nous avons récemment mis à jour nos [Lignes directrices relatives au vote par procuration](#), qui définissent nos attentes à l'égard des sociétés dans lesquelles nous investissons en ce qui concerne leurs pratiques de gouvernance et la surveillance des risques importants, notamment les risques environnementaux et sociaux.

GPTD soutiendra, de manière générale, les propositions qui visent à obtenir des informations de base et plus étoffées sur la façon dont une société détermine, mesure et gère ses risques liés au climat, ainsi que celles qui exhortent les sociétés à réduire leurs émissions de GES et à fixer des objectifs conformes à l'Accord de Paris de 2015 en tenant compte de la pertinence, de l'importance relative, du coût, de la stratégie climatique actuelle et des pratiques de production de rapports.

GPTD vote au cas par cas sur les propositions relatives au climat relevant de l'initiative Say on Climate qui sont des initiatives de la direction ou qui découlent d'une demande des actionnaires. Notre cadre d'évaluation repose largement sur la pertinence, le caractère substantiel, le coût et la stratégie climatique existante à l'égard des propositions fondées sur l'actionnariat. Dans le cas des propositions de la direction, notre évaluation du plan d'action d'une société sur les changements climatiques peut porter notamment sur la solidité des cibles énoncées dans le plan et la durée connexe de ces cibles, les déclarations faites aux investisseurs en vertu du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), les moyens à prendre pour atteindre les cibles établies, l'alignement des activités de lobbying sur les cibles ainsi que notre engagement auprès des sociétés, le cas échéant.

Bilan 2023 des votes par procuration – Le nombre de propositions en lien avec le climat a encore augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente et la tendance devrait se poursuivre en 2024. Nous avons généralement appuyé les propositions d'actionnaires réclamant l'adoption de cibles plus ambitieuses ou de meilleures politiques de communication lorsque les pratiques des sociétés concernées nous semblaient en retard par rapport à celles de leurs pairs.

Nous avons par exemple décidé d'appuyer une proposition qui demandait à une grande société pétrolière canadienne de se fixer une cible de réduction absolue de ses émissions de GES de portées 1 et 2. Nous avons observé que ses concurrents les plus proches s'étaient dotés de cibles de réduction absolues, tandis que la société avait opté pour une cible fondée sur l'intensité des émissions. Il y a longtemps que nous intervenons auprès de cette société; nous avons donc une bonne connaissance des technologies et des projets qu'elle envisageait pour parvenir à une réduction absolue de ses émissions d'ici 2030. La proposition ne nous semblait pas trop contraignante et donnait à la société la latitude voulue pour se fixer une cible adaptée à ses activités. Nous avons donc décidé d'appuyer la proposition.

Nous avons en revanche refusé notre appui aux propositions réclamant l'adoption de cibles plus ambitieuses ou de meilleures politiques de communication lorsque nous jugions que la société concernée disposait déjà de plans de pointe par rapport au secteur. Des actionnaires d'un géant européen du pétrole et du gaz ont par exemple déposé une proposition pour lui demander d'arrimer ses cibles d'émissions de portée 3 aux objectifs de l'Accord de Paris. La société visait déjà une réduction absolue

de 40 % d'ici 2023 des émissions de portée 3 de ses activités pétrolières et s'était fixé une cible de réduction en intensité pour les émissions de portée 3 de ses autres activités, parmi lesquelles le gaz naturel, entre autres sources d'électricité à faibles émissions ou sans émissions de carbone et combustibles décarbonés. Elle avait par ailleurs brossé un portrait clair de ce à quoi ressemblerait son offre de produits en 2050 : les combustibles fossiles restants ne devant plus occuper qu'une petite part de l'ensemble à cette date, ce qui coïncide avec le scénario de carboneutralité de l'Agence internationale de l'énergie.

Nous avons communiqué avec la société avant le vote pour mieux comprendre son point de vue et nous avons finalement décidé de ne pas appuyer la proposition. Le plan de retrait des combustibles fossiles de la société nous semblait déjà suffisamment avancé et il comportait des étapes et des cibles claires de réduction des émissions de portée 3 entre 2023 et 2030. Ce plan était à notre avis plus ambitieux que celui de tous ses concurrents et méritait donc notre appui.

Pour en savoir plus sur les activités de vote par procuration de GPTD, veuillez consulter nos rapports trimestriels sur le vote par procuration, qui sont accessibles sur [notre page Web sur l'investissement durable](#) >.

Environnement



La gérance à l'œuvre

Un grand épicier nord-américain, dont GPTD est l'un des cinq principaux actionnaires, a fait l'objet d'une proposition d'actionnaire lui demandant de se doter de cibles de réduction de ses émissions de GES (y compris de ses émissions de portée 3) à court et à long terme fondées sur la science. Les cibles devaient être alignées sur l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris, qui exige des émissions nettes nulles d'ici 2050 et la mise en œuvre de réductions d'émissions appropriées avant 2030.

La société avait récemment établi une cible visant à réduire ses émissions de portée 1 et 2 de 37,5 %

d'ici 2035, en utilisant 2020 comme année de référence. La société n'avait pas d'autres cibles de réduction des émissions de GES. Elle n'avait notamment pas de cible à long terme, pas d'objectif de carboneutralité et aucune cible pour les émissions de portée 3.

GPTD a communiqué avec la société avant le vote afin de mieux comprendre son point de vue sur la proposition et la faisabilité de l'établissement de cibles de réduction fondées sur la science.

Figure 26 : Cibles climatiques de la société et d'entreprises concurrentes

Société	Objectifs à court/moyen terme	Objectifs à long terme
Société	Réduction de 37,5 % d'ici 2035 des émissions de portées 1 et 2 par rapport à 2020	Aucun objectif
Concurrent A	Réduction de 50 % d'ici 2030 des émissions de portées 1 et 2 par rapport à 2020	1. Zéro émission nette de portées 1 et 2 d'ici 2040 2. Zéro émission nette de portée 3 d'ici 2050
Concurrent B	1. Réduction de 55 % d'ici 2030 des émissions de portées 1 et 2 par rapport à 2019 2. Réduction de 28 % d'ici 2030 des émissions provenant de la consommation de carburants vendus (portée 3) par rapport à 2019	1. Zéro émission nette de portées 1 et 2 d'ici 2040 2. Zéro émission nette de portée 3 d'ici 2050

La comparaison avec les concurrents a joué un rôle essentiel dans le processus de prise de décisions de GPTD. Les deux concurrents les plus proches et les plus importants de la société sur le marché nord-américain avaient adopté des cibles beaucoup plus robustes. De plus, ils s'étaient engagés à faire vérifier leurs cibles par la SBTi au cours des deux prochaines années.

GPTD a finalement appuyé la proposition des actionnaires. L'adoption des cibles pour les émissions de portées 1 et 2 était certes récente, mais il n'en demeurait pas moins que la société nous semblait avoir fait

beaucoup moins de progrès que ses deux concurrents les plus proches, ce dont nous n'avons pas manqué de l'informer. Faute de s'efforcer d'atteindre un objectif de carboneutralité à long terme ou d'établir une cible pour les émissions de portée 3, la société s'exposait à des risques financiers et concurrentiels accrus.

À la fin de 2023, la société a, à notre grande satisfaction, annoncé la mise en place de nouvelles cibles arrimées aux normes de la SBTi et s'est engagée à les faire vérifier par cette dernière.

Gestion des risques

Notre approche en matière de gestion des risques climatiques s'appuie sur quatre processus clés : le repérage et l'évaluation des risques, leur quantification, leur contrôle, leur surveillance et la production de rapports.

1. Repérage et évaluation – Le but est de définir, de reconnaître et de comprendre les risques climatiques liés aux placements de GPTD.
2. Quantification – Les pratiques d'évaluation évoluent constamment et aident GPTD à quantifier avec précision et en temps opportun les risques assumés.
3. Contrôle – Il repose sur l'intégration de considérations climatiques dans les processus d'investissement applicables, l'engagement des investisseurs et les activités de vote par procuration.

4. Surveillance et production de rapports – Un suivi continu des mesures climatiques pertinentes liées à nos placements, sous réserve de la disponibilité des données.

L'équipe de direction a la responsabilité de déterminer, d'évaluer et de gérer les risques liés au climat, avec le soutien de diverses équipes de GPTD. GPTD reconnaît que les risques liés au climat peuvent avoir différentes répercussions. Le tableau qui suit résume les mesures prises pour déterminer, évaluer et atténuer les répercussions potentielles.

Figure 27 : Mesures prises par GPTD pour déterminer, évaluer et atténuer les risques liés aux changements climatiques

Catégorie de risque	Risques liés au climat	Mesures prises pour identifier, évaluer et atténuer les risques
Risque de marché	Incidence des risques physiques et de transition sur les facteurs du marché, comme les cours boursiers, les prix des produits de base et les écarts de crédit.	<p>Selon l'importance financière des risques climatiques pour le placement et sous réserve de la disponibilité des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • GPTD peut intégrer d'importantes considérations en lien avec le climat au processus de placement des fonds concernés dans le respect des objectifs de placement fondamentaux de ces derniers. L'approche en matière d'intégration varie mais peut comprendre ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> – Évaluer les actifs à l'aide d'indicateurs liés au climat, comme les émissions absolues de GES, l'intensité des émissions et la consommation d'énergie. – Tenir compte du sérieux et de la portée des cibles fixées par les sociétés dans lesquelles nous investissons en matière de changements climatiques et d'établissement de rapports à ce sujet. – Évaluer les risques climatiques physiques que présentent les placements dans les actifs physiques au sein de nos fonds d'actifs alternatifs. • Les évaluations trimestrielles de rendement des stratégies d'actions et de placements alternatifs à gestion active intègrent des indicateurs ESG. • Réaliser une analyse annuelle des scénarios à l'aide de la valeur à risque climatique, lorsque les données sont disponibles, afin d'évaluer le risque pour nos investissements dans le cadre d'un certain nombre de scénarios climatiques différents. • Dans le cadre de nos activités de gestion d'actions et de titres à revenu fixe, nous collaborons activement avec les sociétés émettrices afin de promouvoir une meilleure gestion des risques climatiques et une plus grande transparence au moyen de la production de rapports. Le cas échéant, nous exercerons nos droits d'actionnaire en appuyant des propositions d'actionnaires liées au climat.

Catégorie de risque	Risques liés au climat	Mesures prises pour identifier, évaluer et atténuer les risques
Risques liés à la conduite et à la conformité juridique et réglementaire	<p>Augmentation du risque de litiges liés au climat ou d'intervention des autorités de réglementation.</p> <p>Promulgation de nouvelles lois ou modification de lois et de règlements sur les questions climatiques, nouvelle application de lois et règlements existants, et décisions juridiques ou réglementaires pouvant se traduire par des obligations juridiques nouvelles ou imprévues.</p> <p>Non-conformité aux lois et aux règlements en vigueur dans le contexte climatique.</p> <p>Renforcement des politiques internationales et des initiatives de normalisation en matière de lutte contre les changements climatiques et de gestion et de divulgation des occasions et des risques liés au climat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La réglementation axée sur le climat qui touche GPTD, ses clients et les sociétés émettrices évolue rapidement. Les équipes Gouvernance liée aux politiques et à la réglementation, Services juridiques, Conformité et Recherche et engagement ESG de GPTD sont responsables conjointement de la surveillance et de l'évaluation de la réglementation dans les territoires où GPTD exerce ses activités et investit. GPTD a participé et continuera de participer aux consultations canadiennes et internationales sur la réglementation et les organismes de normalisation concernant le risque climatique dans le secteur de la gestion d'actifs, le cas échéant.
Risque d'atteinte à la réputation	Perception des parties prenantes quant à l'action ou l'inaction de GPTD en matière de changements climatiques. Pression accrue des ONG pour l'application de pratiques de placement et d'affaires durables.	<ul style="list-style-type: none"> GPTD s'efforce de communiquer son approche à l'égard des changements climatiques à toutes les parties prenantes pertinentes. GPTD a fait de la production de rapports et de la transparence une priorité en 2022. Le présent rapport relatif au GIFCC sert à communiquer les mesures que nous avons prises à un vaste groupe de parties prenantes. GPTD s'efforcera d'améliorer la transparence en ce qui a trait à son approche des changements climatiques. GPTD croit à la transparence dans ses activités de vote par procuration et de mobilisation. Nos registres complets des votes par procuration sont disponibles en ligne, ici >. GPTD publie également des rapports trimestriels sur le vote par procuration, qui sont accessibles ici >.
Risque stratégique	Risque de ne pas être en mesure de répondre aux attentes changeantes des clients et des consommateurs pour les produits et services liés aux facteurs ESG.	<ul style="list-style-type: none"> À GPTD, nous cherchons régulièrement à améliorer nos solutions et à en introduire de nouvelles pour répondre aux besoins et aux attentes en évolution des clients actuels et potentiels. Nous fournissons sur demande des rapports personnalisés aux clients au sujet du climat.
Risque opérationnel	Répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes sur les activités physiques.	<ul style="list-style-type: none"> GPTD suit le programme de Gestion de la continuité des opérations et gestion des crises en vigueur à l'échelle de la TD afin d'aider la direction à maintenir les activités de la TD en cas d'incident perturbateur.

Indicateurs et objectifs

Cette section se veut une synthèse des indicateurs dont nous nous servons pour évaluer les risques climatiques associés à nos actifs et pour mesurer nos progrès sur 12 mois par rapport à nos indices de référence^{35, 36}. Les indicateurs ci-dessous sont évalués sur 63 % du total des actifs gérés de GPTD au 31 octobre 2023 sur les marchés

publics et dans nos catégories d'actif alternatives. Les liquidités et les produits dérivés, les titres de dette privée, les prêts hypothécaires et les titres adossés à des actifs sont exclus de l'analyse en raison du manque de données.

Figure 28 : Indicateurs des marchés publics : actions³⁷

Catégorie	Indicateur	Actions canadiennes		Actions américaines		Actions mondiales		Actions des marchés émergents	
		Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille	Indice de référence
Émissions	Couverture des émissions	100 %	99,8 %	100 %	100 %	99 %	100 %	98 %	100 %
	ICMP	266,6	279,9	97,3	111,5	68,9	97,1	150,8	321,3
	Émissions/M\$ investi	89,0	94,01	26,3	32,7	41,2	67,4	60,6	150,5
	Note moyenne pondérée de la qualité ³⁸	2,0	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	2,1	2,3
Implied Temperature Rise	ITR	2,9	3,1	2,0	2,1	2,0	2,0	2,4	2,5
	Aligné sur un réchauffement de 1,5 °C	34 %	35 %	51 %	53 %	49 %	48,5 %	25 %	29,1 %
	Aligné sur un réchauffement de 2 °C	15 %	15 %	25 %	20 %	25 %	23,7 %	13 %	22,5 %
	Mauvais alignement	22 %	22 %	15 %	16 %	17 %	17,8 %	42 %	30,9 %
	Très mauvais alignement	25 %	27 %	10 %	11 %	8 %	9,6 %	17 %	17,1 %

Source : GPTD et MSCI, au 31 octobre 2023.

³⁵ Les mesures couvrent tous les placements en actions et en titres à revenu fixe de sociétés de GPTD au 31 octobre 2023, sous réserve de la disponibilité des données, y compris les fonds de sous-conseiller suivants : Fonds de petites sociétés canadiennes TD, Fonds des marchés émergents TD, Fonds de valeurs sûres américaines TD, Fonds de moyennes sociétés américaines TD, Fonds de petites sociétés américaines TD, Fonds sciences de la santé TD, Fonds science et technologie TD, Fonds mondial communications et divertissement TD et les anciens comptes de TDAM USA Inc.

³⁶ Indices de référence : actions canadiennes = indice composé S&P TSX; actions américaines = indice S&P 500; actions mondiales = indice MSCI EAEO; actions des marchés émergents = indice MSCI Marchés émergents; obligations de sociétés internationales = indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate; obligations de sociétés américaines = indice Bloomberg U.S. Corporate Bond; obligations de sociétés canadiennes = indice des obligations de sociétés FTSE Canada.

³⁷ Toutes les données relatives aux émissions, la valeur à risque climatique, le taux d'intérêt à long terme et le taux de liquidité à long terme sont fournis par MSCI. Il convient de noter que toutes les émissions ne sont pas mesurées et déclarées par les entreprises dans lesquelles nous investissons. Lorsque les données ne sont pas disponibles, un modèle d'estimation peut être utilisé pour déterminer les émissions de l'entreprise.

³⁸ Note moyenne pondérée de la qualité : Fondé sur les directives du PCAF pour déterminer les notes de qualité des données, ce qui aide les institutions à évaluer la fiabilité de leurs renseignements. La note varie de 1 à 5, 1 étant la meilleure qualité de données et 5, la moins bonne. Les données sur la qualité sont fournies par MSCI.

Figure 28 : Indicateurs des marchés publics : actions (suite)

Catégorie	Indicateur	Actions canadiennes		Actions américaines		Actions mondiales		Actions des marchés émergents	
		Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille	Indice de référence
SBTi	Approuvé par la SBTi	15 %	16 %	42 %	42 %	51 %	51,6 %	14 %	15,5 %
	Engagé auprès de la SBTi	7 %	6 %	16 %	17 %	11 %	11,7 %	8 %	11,3 %
Valeur à risque climatique	Carboneutralité en 2050	-17,9 %	-18,2 %	-5,7 %	-6,8 %	-9,7 %	-12,6 %	-9,4 %	-15,6 %
	Réchauffement inférieur à 2 °C	-6,4 %	-6,4 %	-2,5 %	-3,1 %	-4,7 %	-5,9 %	-6,7 %	-10,5 %
	Transition divergente	-22,5 %	-23,2 %	-8,3 %	-9,8 %	-12,2 %	-14,8 %	-12,5 %	-19,9 %
	Transition retardée	-15,1 %	-15,1 %	-4,8 %	-5,8 %	-8,3 %	-10,8 %	-8,1 %	-13,4 %
	Contributions déterminées au niveau national	-7,1 %	-7,0 %	-3,1 %	-3,7 %	-5,1 %	-6,3 %	-7,6 %	-10,0 %

Source : GPTD et MSCI, au 31 octobre 2023.

Climat



Figure 29 : Indicateurs des marchés publics : titres à revenu fixe de sociétés

Catégorie	Indicateur	Obligations de sociétés canadiennes		Obligations de sociétés américaines		Obligations internationales	
		Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille	Indice de référence
Émissions	Couverture des émissions	99 %	92 %	98 %	100 %	98 %	100 %
	ICMP	197,3	222,6	172,1	137,3	108,5	39,75
	Émissions/M\$ investi	34,1	34,7	116,5	40,5	70,4	35,80
	Note moyenne pondérée de la qualité	2,1	2	2,0	2,2	2,1	2,00
Implied Temperature Rise	ITR	2,0	2,1	1,8	2,3	2,0	1,8
	Aligné sur un réchauffement de 1,5 °C	31 %	32,6 %	29 %	39,2 %	39 %	48 %
	Aligné sur un réchauffement de 2 °C	17 %	18,8 %	33 %	28,9 %	23 %	18 %
	Mauvais alignement	19 %	17,1 %	18 %	13,5 %	21 %	29 %
	Très mauvais alignement	15 %	16,3 %	9 %	17 %	12 %	4 %
SBTi	Approuvé par la SBTi	10 %	13,0 %	18 %	41,3 %	10 %	14 %
	Engagé auprès de la SBTi	10 %	7,7 %	6 %	7,1 %	8 %	10 %
Valeur à risque climatique	Carboneutralité en 2050	-5,8 %	-5,8 %	-10,0 %	-10,84 %	-10,6 %	-11,49 %
	Réchauffement inférieur à 2 °C	-2,4 %	-2,4 %	-5,2 %	-5,65 %	-6,8 %	-4,56 %
	Transition divergente	-8,8 %	-8,8 %	-14,3 %	-16,43 %	-11,9 %	-11,79 %
	Transition retardée	-4,8 %	-4,9 %	-8,9 %	-9,60 %	-10,2 %	-9,42 %
	Contributions déterminées au niveau national	-2,9 %	-3,0 %	-6,6 %	-6,96 %	-7,5 %	-4,92 %

Source : GPTD et MSCI, au 31 octobre 2023.

Limites

- Il est assez difficile de comparer les données sur les émissions de GES d'une entreprise à l'autre, car elles sont autodéclarées et calculées selon différentes méthodologies. Dans de nombreux territoires, les données sur les émissions de GES n'ont pas besoin d'être garanties ni vérifiées par un tiers. Lorsque les entreprises ne divulguent pas de données sur les émissions de GES, nous utilisons des modèles

d'estimation fondés sur des hypothèses. Au fil du temps, à mesure que les régimes de réglementation évolueront, nous nous attendons à une plus grande transparence et à une plus grande assurance à l'égard des données sur les émissions autodéclarées, ce qui améliorera la qualité et la quantité des données sur les émissions de GES.

Limites (suite)

- Les données sur les émissions de GES sont généralement publiées une fois par an pour l'exercice précédent, si bien qu'il peut y avoir un décalage d'un ou deux ans entre certains chiffres selon la date exacte de publication ou de déclaration. Il peut donc y avoir une divergence entre les données sur les émissions de GES utilisées dans les calculs et les indicateurs financiers correspondants, comme la valeur et les revenus de l'entreprise.
- Les émissions de GES sont un calcul ponctuel. Elles ne tiennent compte d'aucune donnée quantitative ou qualitative sur l'approche d'une entreprise visant à réduire son empreinte carbone au fil du temps.
- Des mesures comme l'ICMP et les émissions de carbone par million de dollars investi peuvent fluctuer en raison de facteurs non liés aux émissions, comme les variations du chiffre d'affaires, de la valeur et de la capitalisation boursière de l'entreprise.

Figure 30 : Émissions de GES des actifs alternatifs

Stratégie	Émissions de GES de 2022 (tonnes d'éq. CO ₂)	Émissions de GES de 2021 (tonnes d'éq. CO ₂)
Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD ³⁹	202 374	184 341
Stratégie d'infrastructures Greystone TD	221 342	192 086
Stratégie hypothécaire Greystone TD ^{40, 41}	37 339	S. O.

Source : GPTD au 31 décembre de chaque année.

Figure 31 : Résumé de l'évaluation de GPTD par le GRESB en 2023

Cote GRESB	2020	2021	2022	2023	Moyenne mondiale du GRESB pour 2023
Évaluation – Biens immobiliers					
Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD – Placement permanent	70	73	80	75	75
Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD – Développement	75	79	81	82	83
Stratégie de fonds immobiliers mondiaux Greystone TD – Placement permanent (outil d'analyse de portefeuille)	75	82	84	86	80
Évaluation des infrastructures					
Stratégie d'infrastructures Greystone TD	70	85	87	87	82

Remarque : La Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD fait référence au Fonds immobilier de société en commandite Greystone TD et au Fonds immobilier Greystone TD, inc. La Stratégie de fonds immobiliers mondiaux Greystone TD comprend le Fonds immobilier mondial Greystone TD, s.e.c. et le Fonds immobilier mondial Greystone TD (nourricier Canada), s.e.c. La Stratégie d'infrastructures Greystone TD désigne le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c., le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. et le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.

³⁹ Les émissions annuelles de GES de la Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD comprennent les données estimatives et les émissions de GES de portées 1, 2 et 3 (émissions des locataires) du portefeuille de base (hors désinvestissements) à gestion active. Les émissions de GES sont calculées selon la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des GES.

⁴⁰ Les émissions de GES financées annuelles ont été calculées à partir de la consommation d'énergie estimative des immeubles et de la moyenne des facteurs d'émission propres à la source d'énergie concernée. Le calcul a été fait selon la méthode du PCAF pour les prêts hypothécaires (note de 4 pour la qualité des données). Les émissions annuelles de chacun des immeubles ont donc été attribuées au fournisseur du prêt hypothécaire selon une approche axée sur le rapport prêt-valeur. L'attribution est égale au ratio entre le montant impayé au moment de la comptabilisation des émissions de GES et la valeur de la propriété au moment du montage du prêt.

⁴¹ Nous avons commencé à calculer les émissions de GES de la Stratégie hypothécaire Greystone TD en 2023 partir des données de 2022.

Empreinte carbone opérationnelle de GPTD

Sur le plan opérationnel, les émissions de types 1 et 2 de GPTD sont incluses dans les [rapports sur le climat de la TD](#) >. De plus, les émissions opérationnelles de GPTD (portées 1 et 2) sont couvertes par la cible de carboneutralité de la TD.

Que nous réserve l'avenir?

En 2024, nous entendons continuer à intégrer les risques et les occasions ESG financièrement importants à nos processus de placement et à nos efforts de mobilisation. Nous travaillerons notamment à la mise en place d'un cadre de mobilisation spécifique aux questions climatiques. Jusqu'à maintenant, nos efforts de mobilisation ont essentiellement porté sur les entreprises qui contribuent le plus aux émissions financées de GPTD. Nous nous retrouvons ainsi avec une liste de sociétés prioritaires pour le climat qui regroupe essentiellement les entreprises affichant les émissions de portées 1 et 2 les plus élevées du portefeuille, pour la plupart issues des secteurs du pétrole et du gaz et des services publics. Parce qu'il importe de réduire les émissions dans le monde réel, et pas seulement au niveau de nos portefeuilles, nous sommes en train d'élaborer un cadre qui favorisera la collaboration avec les entreprises des secteurs à forte demande, comme l'industrie lourde, l'agriculture, l'immobilier et le transport. Nous nous attendons en conséquence à ce que le profil de notre liste de sociétés prioritaires pour le climat se diversifie sur le plan sectoriel et géographique.

Nous entendons également tenir compte des changements apportés par le Consensus des Émirats arabes unis, issu de la COP28 qui s'est tenue à Dubaï, dans nos efforts de mobilisation. Le Consensus des Émirats arabes unis comprenait un appel sans précédent à réaliser une transition juste et ordonnée vers l'abandon des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques et à tripler le déploiement des énergies renouvelables d'ici 2030⁴². C'est un changement qui fera date et, dans ces conditions, nous entendons continuer à intervenir auprès des producteurs de combustibles fossiles figurant dans notre portefeuille. À l'approche du milieu de la décennie, les investisseurs dans leur ensemble s'attendent à ce que les grands

émetteurs passent de la phase de planification à la réalisation de progrès mesurables. Nous ferons écho à ces attentes dans nos actions de mobilisation auprès des sociétés de notre portefeuille.

Parallèlement, nous restons à l'affût des occasions pouvant nous permettre de soutenir la transition énergétique par nos placements publics et privés lorsque la situation s'y prête et que notre mandat de placement nous le permet. En 2023, conformément à notre engagement à protéger la valeur de nos actifs et à atténuer les risques climatiques financièrement importants au sein de nos portefeuilles, la Stratégie de fonds immobiliers canadiens Greystone TD a poursuivi l'élaboration de sa stratégie de décarbonisation et multiplié les directives et les instructions à l'endroit des gestionnaires d'actifs externes et des gestionnaires immobiliers. Elle vise notamment des cibles de réduction des émissions de GES conformes aux directives d'établissement de cibles fondées sur la science dans l'immobilier de la SBTi et l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050, selon une trajectoire arrimée à ce que la science climatique d'aujourd'hui estime nécessaire pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. En 2024, GPTD travaillera avec ses gestionnaires d'actifs et immobiliers à l'élaboration de trajectoires de décarbonisation spécifiques au secteur du bâtiment afin de valider la faisabilité d'une cible provisoire de réduction des GES (2030).

Nous entendons continuer à améliorer constamment nos pratiques de placement, et nous ne manquerons pas de vous faire part de nos progrès dans le prochain rapport relatif au GIFCC.

Ressources supplémentaires

1. [Rapport de 2023 sur l'investissement durable](#) >
2. [Approche d'investissement durable de GPTD](#) >
3. [Lignes directrices relatives au vote par procuration de GPTD](#) >

⁴² Source : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) : <https://unfccc.int/fr/cop28>

Annexe : Liste des propositions d'actionnaires liées au climat appuyées par GPTD

Société	Texte de la proposition
KLA Corporation	Rapport sur les cibles de réduction des émissions de GES conformes à l'objectif de l'Accord de Paris
BHP Group Limited	Approbation du rapport de comptabilité et d'audit climatique
BHP Group Limited	Approbation du rapport de comptabilité et d'audit climatique
Campbell Soup Company	Rapport sur la gestion du risque climatique systémique par les fonds de retraite de la société
Microsoft Corporation	Rapport sur la gestion du risque climatique systémique par les fonds de retraite de la société
Metro Inc.	Adoption de cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court et à long terme fondées sur la science
Santos Limited	Approbation de la protection du capital
The Boeing Company	Rapport sur le lobbying climatique
CenterPoint Energy, Inc.	Présentation des émissions de portée 3 et établissement de cibles d'émissions de portée 3
PACCAR Inc	Rapport sur le lobbying climatique
Wells Fargo & Company	Rapport sur le lobbying climatique
Wells Fargo & Company	Rapport sur le plan de transition climatique expliquant les mesures prises pour arrimer les activités de financement aux cibles de GES
BorgWarner Inc.	Rapport sur une « transition juste »
Marathon Petroleum Corporation	Rapport sur une « transition juste »
The Goldman Sachs Group, Inc.	Rapport sur le plan de transition climatique expliquant les mesures prises pour arrimer les activités de financement aux cibles de GES
BP Plc	Approbation de la résolution des actionnaires sur les cibles en matière de changements climatiques
Lockheed Martin Corporation	Rapport sur les efforts déployés pour réduire les émissions de GES sur l'ensemble la chaîne de valeur en conformité avec l'objectif de l'Accord de Paris
NewMarket Corporation	Publication des émissions de GES et établissement de cibles de réduction des émissions à court, moyen et long terme pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050, en conformité avec l'Accord de Paris sur le climat
Woodside Energy Group Ltd.	Approbation de la résolution conditionnelle sur la protection du capital
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	Adoption d'une cible absolue de réduction des gaz à effet de serre
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	Rapport sur l'impact de la transition énergétique sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
Public Storage	Rapport sur les cibles de réduction des émissions de GES conformes à l'objectif de l'Accord de Paris
Raytheon Technologies Corporation	Rapport sur les efforts déployés pour réduire les émissions de GES en conformité avec l'objectif de l'Accord de Paris

Société	Texte de la proposition
Enbridge Inc.	Publication des émissions de portée 3 de la société
General Electric Company	Publication d'un rapport vérifié sur l'impact du scénario de l'AIE prévoyant l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050
Coterra Energy Inc.	Rapport sur la fiabilité des chiffres sur les émissions de méthane
Coterra Energy Inc.	Rapport sur le lobbying climatique
United Parcel Service, Inc.	Adoption de cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre fondées sur la science et vérifiées par un organisme indépendant, en conformité avec l'Accord de Paris sur le climat
United Parcel Service, Inc.	Rapport sur une « transition juste »
Berkshire Hathaway Inc.	Rapport sur les occasions et les risques physiques et de transition liés aux changements climatiques
Berkshire Hathaway Inc.	Rapport sur la surveillance des risques et des informations relatives aux changements climatiques par le comité d'audit
Berkshire Hathaway Inc.	Rapport sur la façon dont la société entend éventuellement mesurer, présenter et réduire ses émissions de GES
Valero Energy Corporation	Rapport sur le plan de transition climatique et les cibles de réduction des émissions de GES
Equinor ASA	Recensement, gestion et intégration des risques et des occasions climatiques à la stratégie de l'entreprise
iA Groupe financier	Vote consultatif sur les politiques environnementales
Ameren Corporation	Présentation des cibles de réduction des émissions de GES
Cheniere Energy, Inc.	Rapport sur le risque lié aux actifs fossiles abandonnés
Martin Marietta Materials, Inc.	Adoption de cibles de réduction des émissions de GES conformes à l'objectif de l'Accord de Paris
Westlake Corporation	Rehaussement des cibles de réduction des GES pour 2030 et adoption de cibles de carboneutralité à long terme
Chubb Limited	Rapport sur les cibles de réduction des émissions de GES conformes à l'objectif de l'Accord de Paris
Quest Diagnostics Inc.	Adoption de cibles de réduction des émissions de GES conformes à l'objectif de l'Accord de Paris
Targa Resources Corp	Rapport sur les efforts déployés pour réduire l'évacuation et le torchage des émissions de méthane au sein de la chaîne d'approvisionnement
Amazon.com, Inc.	Rapport sur le risque climatique associé aux options du régime de retraite
Amazon.com, Inc.	Rapport sur les répercussions de la stratégie climatique conforme aux principes directeurs pour une transition juste
Amazon.com, Inc.	Rapport sur le lobbying climatique
The Southern Company	Adoption de cibles de réduction des émissions de GES de portée 3 en conformité avec l'objectif de l'Accord de Paris
The Travelers Companies, Inc.	Rapport sur les efforts déployés pour mesurer, divulguer et réduire les émissions de GES associés à la souscription
The Mosaic Company	Rapport sur les efforts déployés pour réduire les émissions de GES en conformité avec l'objectif de l'Accord de Paris
Glencore plc	Résolution sur le prochain plan de transition et d'action climatique

Société	Texte de la proposition
California Water Service Group	Adoption de cibles de réduction des émissions de GES conformes à l'objectif de l'Accord de Paris
Chevron Corporation	Rapport sur les répercussions sociales de la fermeture d'une usine ou de la transition énergétique
Exxon Mobil Corporation	Rapport sur la fiabilité des chiffres sur les émissions de méthane
Exxon Mobil Corporation	Adoption d'un objectif de réduction des émissions de GES de portée 3 à moyen terme
Exxon Mobil Corporation	Rapport sur les répercussions sociales de la fermeture d'une usine ou de la transition énergétique
Meta Platforms, Inc.	Rapport sur le cadre d'évaluation de l'arrimage des activités de lobbying de la société avec les objectifs climatiques
Netflix, Inc.	Rapport sur le risque climatique associé aux options du régime de retraite
Alphabet Inc.	Rapport sur le cadre d'évaluation de l'arrimage des activités de lobbying de la société avec les objectifs climatiques
Comcast Corporation	Rapport sur le risque climatique associé aux options du régime de retraite
Comcast Corporation	Rapport sur les cibles de réduction des émissions de GES conformes à l'objectif de l'Accord de Paris
Dollarama Inc.	Adoption de cibles de carboneutralité en conformité avec l'Accord de Paris
CoStar Group, Inc.	Adoption de cibles de réduction des émissions de GES conformes à l'objectif de l'Accord de Paris
Caterpillar Inc.	Rapport sur le lobbying climatique
Toyota Motor Corp.	Modification d'articles pour rendre compte des activités de lobbying climatique de la société, en conformité avec l'Accord de Paris
Mitsubishi Corp.	Modification d'articles pour rendre compte de cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris
Mitsubishi Corp.	Modification d'articles pour rendre compte de l'évaluation de la cohérence entre les dépenses en immobilisations et l'engagement à atteindre la carboneutralité nette d'ici 2050
Chubu Electric Power Co., Inc.	Modification d'articles pour obliger la société à publier sa politique d'affectation du capital dans la perspective de l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050
Electric Power Development Co., Ltd.	Modification d'articles pour rendre compte d'un plan d'affaires jusqu'en 2050 aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris
Electric Power Development Co., Ltd.	Modification d'articles pour rendre compte de la manière dont la politique de rémunération des dirigeants contribue à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre
The Kansai Electric Power Co., Inc.	Modification d'articles pour rendre compte d'un plan de transition jusqu'en 2050 aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris
Tokyo Electric Power Co. Holdings, Inc.	Modification d'articles pour exiger de la société qu'elle rende compte de la résilience de ses actifs dans la perspective de l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050

Société	Texte de la proposition
Constellation Brands Inc.	Présentation des cibles de réduction des émissions de GES
Casey's General Stores, Inc.	Rapport sur les efforts déployés pour réduire les émissions de GES en conformité avec l'objectif de l'Accord de Paris
Darden Restaurants, Inc.	Adoption de cibles de réduction des émissions de GES conformes à l'objectif de l'Accord de Paris
FedEx Corporation	Rapport sur une « transition juste »
Cintas Corporation	Adoption de cibles de réduction des émissions de GES à court et à long terme fondées sur la science et conformes à l'objectif de l'Accord de Paris
Whitehaven Coal Limited	Approbation de la protection du capital



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de Placements TD Inc. à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Le présent document peut contenir des déclarations prospectives qui sont de nature prévisionnelle et qui peuvent comprendre des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « croire », « estimer » ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections à propos de facteurs généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers, et le contexte économique général; on suppose que les lois et règlements applicables en matière de fiscalité ou autres ne feront l'objet d'aucune modification et qu'aucune catastrophe ne surviendra. Les prévisions et les projections à l'égard d'événements futurs sont, de par leur nature, assujetties à des risques et à des incertitudes que nul ne peut prévoir. Les prévisions et les projections pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir. Les déclarations prospectives ne garantissent pas les résultats futurs. Les événements réels peuvent différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. De nombreux facteurs importants, y compris ceux énumérés plus haut, peuvent contribuer à ces écarts. Vous ne devriez pas vous fier aux déclarations prospectives. Ni MSCI ESG Research LLC, ni aucune de ses sociétés affiliées, ni toute autre partie liée ou ayant participé à la compilation, au calcul ou à la création des renseignements utilisés dans le présent rapport (les « parties MSCI ») ne donne de garanties ni ne fait de déclarations explicites ou implicites et elle sera déchargée de toute responsabilité à l'égard des renseignements fournis par les parties MSCI aux présentes (les « renseignements »). Sous toutes réserves concernant la capacité de GPTD à diffuser le présent rapport, il est interdit de redistribuer les renseignements ou de les utiliser comme base pour d'autres indices, titres ou produits financiers. Les parties MSCI n'ont ni approuvé, ni révisé, ni produit, ni appuyé le présent document. Aucun des renseignements n'est censé constituer un conseil de placement ou une recommandation de prendre (ou de s'abstenir de prendre) une quelconque décision de placement et ne peut être invoqué à ce titre. Le Groupe Banque TD désigne La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées qui offrent des produits et services de dépôt, de placement, de prêt, de valeurs mobilières, de fiducie, d'assurance et autres. Gestion de Placements TD Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.